

**L'éditorial  
d'Arlette  
Laguiller**  
p.3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**LUTTE  
OUVRIÈRE**  
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1995 - 27 octobre 2006 - prix : 1 €

Hebd

# "Délibération sociale" à la sauce patronale

**Le pouvoir  
aux ordres  
du Medef**



Débat des prétendants socialistes

**Les vraies questions  
restées sans réponse**



p. 5

Il y a 50 ans

**L'expédition  
de Suez**

p. 8

## Leur société

- p 4**
  - Contrôles des salariés par la Sécurité sociale
  - Les 35 h et les exonérations de cotisations patronales
- p 5**
  - Le débat des prétendants socialistes
  - Chirac en Chine
- p 6**
  - Les prisons françaises
- p 7**
  - Réforme des droits de succession
  - Ce que les patrons attendent des juges
- p 10**
  - Total hors la loi
  - Easy-jet, Raynair, contrats de travail à « bas coût »
  - Magasin Champion à Orléans
- p 11**
  - Une octogénaire jugée pour avoir tué sa fille handicapée
  - L'aide aux handicapés
  - Visteon - Rougegoutte

## Tribune

- p 6**
  - L'escalade israélienne contre Gaza

## Dans le monde

- p 8-9**
  - Il y a 50 ans, l'expédition de Suez
  - Israël : fuite en avant du gouvernement Olmert
  - Pologne : Darwin remis en cause

- p 16**
  - États-Unis : nouvelle loi antiterroriste
  - 24 ans de prison pour un ex-Pdg d'Enron
  - L'élargissement du canal de Panama

## Dans les entreprises

- p 12**
  - Ateliers SNCF (région lyonnaise)
  - Idrac déraillé
  - La Poste Mondeville (Calvados)
- p 13**
  - Aker-Yards (ex-Chantiers de l'Atlantique)
  - Renault - Flins
  - Clermont-Ferrand et les assistantes sociales
- p 14**
  - Les travailleurs du ménage à la Cramif Paris 19
  - Maison de retraite de Châteauneuf-la-Forêt
  - Création d'un Ordre Infirmier
- p 15**
  - Dans la région de Compiègne
  - Nos lecteurs écrivent

# • Hôtels-café-restaurants

## L'UMP et le gouvernement au secours des malheureux patrons

L'UMP vient de déposer en urgence à l'Assemblée un amendement qui n'a aucun rapport avec la loi en discussion, qui porte sur le budget de la Sécurité sociale. C'est que, mercredi 18 octobre, le Conseil d'État a annulé l'accord passé fin 2004 entre le patronat de la branche hôtels-café-restaurants et quelques syndicats minoritaires, CFTC, FO et CFE-CGC, qui exonérait ces patrons d'appliquer la loi sur les 35 heures. Il fallait donc voler à leur secours.

L'accord en question permettait de faire travailler les 800 000 salariés de ce secteur 39

heures au lieu de 35, sans leur payer les majorations pour les heures supplémentaires effectuées. En échange, les salariés s'étaient vu « octroyer » six jours de congés, qui pouvaient bien sûr être imposés par les patrons dans les périodes creuses.

Pour faire son tour de passe-passe, le patronat de cette branche avait décrété qu'entre 35 et 39 heures, même si le salarié était sur son lieu de travail, il ne s'agissait plus d'heures de travail mais « d'heures d'équivalence », et qu'il n'y avait donc plus d'obligation pour lui de les payer en heures supplémentaires.

C'est cela que le Conseil d'État a refusé. Du coup, les patrons du secteur devraient payer à leurs salariés toutes les heures supplémentaires non payées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, ce qui serait vraiment la moindre des choses.

D'autant que les patrons du secteur ont reçu du gouvernement pendant la même période 1,5 milliard d'euros d'aides, sans aucune contrepartie.

Cela n'a pas empêché le porte-parole de la profession de crier comme un écorché vif. Cet ancien patron d'un hôtel-restaurant de luxe est à la tête d'un syndicat professionnel ne

regroupant que 7 % de la profession et représentant les plus riches. C'est pour répondre aux cris de ce type de malheureux que l'UMP et le gouvernement ont proposé avec précipitation une modification de la loi, qui piétine allégrement les principes de base du code du travail. Mais s'il est modifié... ce sera la loi !

Décidément, ceux qui méritent le nom de larbins ne servent pas dans les cafés-hôtels-restaurants. Ils siègent au gouvernement et au Parlement.

Paul SOREL

## Un patronat qui pille les salariés et les caisses de l'État

La branche des cafés-hôtels-restaurants est un secteur particulièrement florissant puisqu'il génère, comme le revendique la présidente du Medef, Laurence Parisot, 6,5 % du produit intérieur brut du pays. Ce patronat parle haut et fort en dénonçant le « poids insupportable des salaires et des impôts ». C'est pourtant un de ceux qui pratiquent les plus bas salaires et reçoivent le plus de subven-

tions de la part de cet État dont il ne cesse de se plaindre. Les dernières aides reçues en 2005-2006 correspondent à une subvention moyenne de 1 900 euros par salarié, qui sont sans doute tombés d'abord dans l'escarcelle des plus gros patrons. Les syndicats ont calculé que le paiement des majorations des heures supplémentaires dues à la suite de l'arrêt du Conseil d'État correspondrait au tren-

tième des subventions reçues par les patrons du secteur pour la seule dernière période.

Bien des plus gros du secteur, comme le Club-Med et d'autres chaînes appartenant à des groupes multinationaux, pratiquent des salaires qui sont en dessous du smic, si on se rapporte aux heures effectuées et aux prélèvements faits pour la nourriture et le logement.

P.S.

## Fête régionale de Lutte Ouvrière

### Compiègne

Samedi 18 novembre à partir de 17 heures

Salle des fêtes de Margny-lès-Compiègne

## Pour soutenir la candidature d'Arlette Laguiller à l'élection présidentielle de 2007

Toutes celles et ceux qui souhaitent soutenir financièrement la candidature de notre camarade Arlette LAGUILLER à l'élection présidentielle du 22 avril 2007 peuvent le faire dès maintenant en envoyant leurs dons par chèque libellé à l'ordre de **Monsieur Dominique PETITJEAN, mandataire financier d'Arlette Laguiller**. Les chèques doivent être

envoyés à LUTTE OUVRIÈRE, à l'attention de Dominique Petitjean, BP 233, 75865 PARIS Cedex 18.

Conformément à l'article L52-9 du code électoral, ce mandataire financier, désigné le 10 mai 2006, pour l'élection présidentielle du 22 avril 2007, est seul habilité à recueillir des dons en faveur d'Arlette Laguiller, dans les limites précisées à l'article L52-8 du code électoral reproduit ci-dessous.

Article L52-8 : Les dons consentis par une personne

physique dûment identifiée pour le financement de la campagne électorale d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4 600 euros. Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Tout don de plus de 150 euros consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque. Le montant total des dons en espèces faits au candidat ne peut

excéder 20 % du montant des dépenses autorisées lorsque ce montant est égal ou supérieur à 15 000 euros en application de l'article 52-11. Aucun candidat ne peut recevoir, directement ou indirectement, pour quelque dépense que ce soit, des contributions ou aides matérielles d'un État étranger ou d'une personne morale de droit étranger. Par dérogation au premier alinéa de l'article L52-1, les candidats ou les listes de candidats peuvent recourir à la publicité par voie de presse pour solliciter les dons autorisés par le présent article. La publicité ne peut contenir d'autres mentions que celles propres à permettre le versement du don.

## LUTTE OUVRIÈRE

(Union Communiste (Trotskyiste)  
membre de l'Union Communiste Internationaliste)

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1009 I 85576.

Lutte Ouvrière c/o Éditions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Éditions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

### Lutte Ouvrière sur Internet :

www.lutte-ouvriere.org  
www.union-communiste.org  
e-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Téléphone : 01 48 10 86 20  
Télécopie : 01 48 10 86 26

### Soutenez-nous financièrement

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : « Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

### Adresser toute correspondance à :

**LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18**

### ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Ci-joint la somme de : .....

par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière ou virement postal : ccp 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	21 €
USA, Canada	35 €	70 €	25 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	32 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande



## L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise  
du 23 octobre



# Quand le Medef claque des doigts, le pouvoir accourt !

Laurence Parisot, la présidente de l'organisation patronale Medef, remet ça : elle veut que le licenciement soit « une séparation à l'amiable » comme dans certains divorces. Comme si les travailleurs licenciés et les patrons qui licencient étaient sur un pied d'égalité !

Les lois réglementant le licenciement sont censées compenser, un peu, l'inégalité entre le patron qui a tous les droits et le travailleur isolé qui n'en a aucun.

Les gouvernements successifs, de gauche comme de droite, ont déjà offert au patronat une multitude de contrats précaires qui permettent aux patrons de contourner la loi. Mais même le peu qui en reste gêne le patronat, qui veut pouvoir licencier quand il veut, comme il veut, sans qu'aucun inspecteur du travail puisse s'en mêler.

C'est presque la même chose pour la durée du travail. Prenant position dans la polémique autour des 35 heures, Parisot déclare cyniquement : « Ce qu'il faut faire, c'est abroger le concept de durée légale du travail. » En d'autres termes, c'est aux patrons de définir celle-ci : faire travailler 40 heures et, pourquoi pas, 50 heures et plus, les semaines où cela arrange le patron, et moins, voire pas du tout, quand il n'en a pas besoin.

Sarkozy, en défenseur du grand patronat qu'il est, a aussitôt acquiescé. Et son porte-parole, Fillon, de renchérir : « Les 35 heures étaient une erreur historique », « il faut « libéraliser » les heures supplémentaires ». Et, pour plaire au patronat de l'hôtellerie-restauration, la droite se dépêche de faire une loi annulant un jugement du Conseil d'État dont l'effet serait d'introduire les 35 heures dans ce secteur.

Autant dire qu'après la proclamation claire des exigences patronales, la rencontre du 23 octobre entre les dirigeants syndicaux et le Medef apparaissait comme une convocation pour développer les positions patronales. On ne parle même pas de « négociation », mais de « délibération sociale », Parisot expliquant que c'est seulement si cela se passe bien – en clair, si les dirigeants

syndicaux se montrent coopératifs – qu'ils auront droit à la négociation.

« Nous, les entreprises, nous voulons plus de souplesse, les syndicats souhaitent davantage de sécurité », annonce Parisot, qui se dit pour une troisième voie conciliant les deux. Comme si on pouvait concilier les intérêts du loup et ceux de l'agneau qu'il s'appête à dévorer !

Autant dire que, quelle que soit l'étiquette, « délibération », « dialogue » ou « négociation », la potion qui sortira des conciliabules patronat-syndicats sera amère pour les travailleurs. On peut tout au plus espérer que, parmi les organisations syndicales, il s'en trouvera qui auront au moins la dignité de refuser de contresigner les propositions patronales.

Quant aux politiques, la droite veut, comme le patronat, des travailleurs exploitables et corvéables à merci, et qui soient reconnaissants aux patrons de leur offrir des heures supplémentaires pour arrondir leurs salaires.

Du côté du PS, si l'un des candidats veut généraliser les 35 heures et une autre exprime ses réserves, aucun d'entre eux ne se donne la peine de rappeler qu'en contrepartie des 35 heures, le patronat a obtenu la flexibilité, le décompte des heures supplémentaires à l'année, sans parler de compensations financières considérables. À plus forte raison, aucun ne promet de revenir sur ces cadeaux faits au patronat, ce qui fait que, si les 35 heures disparaissent, les patrons pourront garder le beurre et l'argent du beurre.

La « remise à plat » du contrat de travail discutée entre le Medef et les syndicats part des exigences patronales.

Ce n'est pas une telle fausse négociation, mais une explosion sociale, un coup de colère du monde du travail, qui pourrait contraindre le patronat à une « remise à plat » bénéfique aux travailleurs, qui transformerait tous les contrats précaires en contrats à durée indéterminée et qui généraliserait les 35 heures, mais sans flexibilité et sans aucun cadeau au grand patronat.

Arlette LAGUILLER

## Meetings avec Arlette Laguiller

Lors du meeting parisien du 13 octobre.



### Saint-Quentin

Vendredi 27 octobre à 18 h 30

Salle Paringault - rue du Président-John-Kennedy

### Brest

Jeudi 9 novembre à 20 h 30

Salle de la Maison des syndicats -  
avenue Clemenceau

### Metz

Dimanche 19 novembre à 16 heures

Salle Braun - 18, rue Mozart

Entrée libre

• Droit à la Sécurité sociale

## Plus on est pauvre, plus on sera contrôlé ?

À l'occasion de l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale, le ministre de la Santé, Xavier Bertrand, a décidé de mettre en place un Comité national pour la répression des fraudes à la Sécurité sociale.

Il a rappelé quelques fraudes révélées récemment. Celles-ci ne sont pas le fait des assurés, comme des surfacturations dans des cliniques et des hôpitaux ainsi qu'un trafic organisé par des médecins pour revendre des médicaments en Asie. Le ministre n'en a pas moins détaillé, comme premières cibles de ce comité gouvernemental, les arrêts de travail pour maladie et accident : « *Après avoir systématisé les contrôles pour les arrêts de longue durée, les caisses contrôleront bientôt tous les assurés qui auront cumulé trois arrêts courts dans un bref laps de temps. Des sanctions s'appliqueront à tous ceux qui abuseraient ou frauderaient* », menace-t-il dans *Le Parisien* du 24 octobre.

Cela signifie un renforcement des pressions, alors qu'aujourd'hui les salariés rencontrent des difficultés, de la part des patrons et même des médecins, pour se faire arrêter et soigner.

Ensuite, les contrôles des utilisateurs de la carte Vitale seront renforcés, en particulier contre des retraités qui résident souvent à l'étranger : « *Avant de s'installer à l'étran-*

*ger, l'assuré devra prévenir sa caisse primaire et rendre sa carte. Ce qui évitera des abus lors de courts séjours en France.* » Cette mesure ne vise pas que les immigrés, elle s'inscrit dans un durcissement de toutes les vérifications d'une résidence stable et régulière en France, condition pour toucher les prestations sociales. Mais pourquoi les salariés ou retraités, qui cotisent ou ont cotisé toute leur vie en France, n'auraient-ils plus droit à être indemnisés dès lors qu'ils franchissent une frontière ?

Ce comité est aussi chargé d'éplucher la situation des indigents, comme le million de érémites qui ont droit à la Couverture maladie universelle. Avant de leur allouer la CMU et le droit aux soins, il enquêtera sur leur prétendu « train de vie » et ce que le ministre appelle leur « patrimoine », par exemple une voiture ou un logement !

Pour mener cette chasse, les fichiers des caisses de Sécurité sociale, de la CAF, des Unedic et des impôts vont être connectés.

Toutes ces mesures ne visent, en réalité, qu'à exclure encore plus de personnes du droit aux minima sociaux et ne toucheront pas ceux qui abusent vraiment de la Sécurité sociale, les grandes sociétés pharmaceutiques par exemple !

Louis BASTILLE

## On travaille moins en France ? C'est faux !

Le patronat et la droite rivalisent d'attaques sur les 35 heures, coupables à leurs yeux de ruiner le pays et les entreprises. Laurence Parisot, la dirigeante du Medef, a réclamé leur abrogation et tancé le gouvernement de ne l'avoir pas encore fait.

De Le Pen à Bayrou, en passant par Fillon et Sarkozy, tous se sont précipités pour dénoncer « le carcan » des 35 heures, la « dévalorisation du travail ». Ainsi Fillon a déclaré que « *la France était pieds et poings liés par les 35 heures* », en citant des comparaisons totalement fantaisistes avec le reste de l'Europe.

Or, malgré les 35 heures, le temps de travail réel est, en moyenne, aussi long qu'il y a quinze ans. Actuellement, d'après Eurostat, institut de statistiques dépendant de la Commission européenne, le temps de travail moyen d'un salarié à temps complet en France est de 41 heures, heures supplémentaires incluses. Il était de 41,2 heures en 1990 et déjà de 41 heures en 1998, c'est-à-dire avant l'application des 35 heures. Il avait légèrement baissé à 38,9 heures en 2002, pour remonter à 41 heures en 2006. Dans l'Union européenne, cette durée moyenne est de 42 heures.

Comment expliquer qu'on travaille six heures de plus que la durée légale ?

Tout d'abord, toutes les entreprises, loin de là, ne sont pas passées aux 35 heures. Dans les entreprises privées, la dernière étude du ministère



du Travail à ce propos recensait environ 329 000 passées à 35 heures et employant 9,9 millions de salariés, soit 20,5 % des entreprises et 58,4 % des salariés du privé. Non seulement des petites entreprises n'ont pas adopté d'accord (la loi Aubry ne les y obligeait pas) mais c'est aussi le cas de grandes, voire de très grandes entreprises.

Mais, surtout, cette durée légale annuelle de 35 heures ne correspond pas à une durée effective. Elle ne représente que le seuil de déclenchement des heures supplémentaires.

Ainsi, dans bon nombre d'entreprises, les salariés ont travaillé comme auparavant, mais les heures comprises entre la 36<sup>e</sup> et la 39<sup>e</sup> ont simplement été majorées de 10 % ou de 25 %, dans le meilleur des cas !

La faiblesse des salaires et les pressions patronales obligent de nombreux salariés à effectuer des heures supplémentaires. Et encore, les statistiques ignorent totalement les millions d'heures supplémentaires non déclarées et non payées, par crainte de représailles.

Sarkozy prétend démagogiquement qu'il faut supprimer les 35 heures pour permettre à chacun « *de travailler plus et de gagner plus.* »

Pour nombre de travailleurs, le problème n'est pas de travailler plus, mais de travailler, tout simplement : il y a au moins cinq millions de personnes au chômage ou à temps partiel imposé.

Mais tous ceux-là, la droite et le patronat n'en ont cure.

Christian BERNAC

• Les 35 heures et les exonérations de cotisations sociales patronales

## Le beurre et l'argent du beurre

La loi sur les 35 heures a fourni l'occasion au gouvernement Jospin, en place de 1997 à 2002, d'augmenter considérablement les exonérations de cotisations sociales patronales, sous prétexte de compenser le coût de cette mesure.

En réalité, celle-ci présen-

tait déjà de multiples avantages pour le patronat, en particulier en permettant la flexibilité des horaires. Le montant de ces exonérations liées à la réduction du temps de travail a atteint 10 milliards d'euros en 2002, lorsque les dispositifs prévus ont fini d'être appliqués. Le gouvernement Jospin a ainsi presque doublé le montant total des

exonérations patronales.

Mais le gouvernement Raffarin, à peine en place, a chargé le nouveau ministre du Travail de remplacer tout le système d'exonérations liées aux 35 heures par une formule encore plus avantageuse. Celle-ci permet à tous les patrons de faire passer de 28,10 % à 2,10 % du salaire brut le taux de leurs cotisa-

tions sur les salaires au smic, et de bénéficier d'une réduction dégressive sur les salaires situés entre le smic et 1,6 smic.

Le gouvernement pourrait maintenant revenir sur les 35 heures sans que cela affecte le montant énorme des exonérations que le patronat a reçues à l'occasion de cette loi. En effet désormais ces

exonérations ne sont plus liées à la réduction du temps de travail.

Enfin, la suppression de la loi sur les 35 heures serait un cadeau supplémentaire au patronat ; celui-ci n'aurait plus à payer les majorations pour heures supplémentaires au-delà des 35 heures !

D.C.



• Le débat des prétendants socialistes

## Les vraies questions sans réponse

Le second tour du concours d'éloquence télévisée entre les trois candidats à l'investiture socialiste pour l'élection présidentielle, le 24 octobre, a été, comme le précédent, plus un match qu'un débat permettant aux électeurs de gauche d'y voir plus clair dans ce que chacun proposait dans le cas où il serait élu. Qui l'a gagné ? Qui a marqué des points ? Des questions que se sont posées les commentateurs, mais qui sont sans intérêt. Les vraies questions sont ailleurs. Sur quoi les trois rivaux, qui briguent la présidence de la République, ce qui suppose que l'un d'eux représente la gauche au second tour de l'élection, s'engagent-ils auprès des classes populaires ?

Le débat s'est engagé sur la proposition de Ségolène Royal de mettre en place des jurys populaires constitués de citoyens – donc électeurs – tirés au sort pour évaluer périodiquement l'action de leurs élus. Il n'est pas certain cependant que si elle était élue, Royal pousse son souci de démocratie participative jusqu'à proposer aux salariés de contrôler leurs employeurs et leurs affaires. Par exemple, elle dénonçait, lors du précédent débat, un abattoir du Poitou-Charente, qui, après l'instauration des 35 heures, avait imposé aux salariés de dépecer 150 carcasses au lieu de 100 auparavant. Mais qu'a-t-elle fait pour mettre fin à ce scandale, qu'a-t-elle proposé pour aider les travailleurs à imposer le retour aux normes antérieures ? Cela aurait été un exemple d'intervention citoyenne, en l'occurrence de travailleurs, y compris de ceux qui n'ont pas le droit de vote, dans une affaire qui les concerne.

Les trois débatteurs ont insisté sur l'importance de l'école. Strauss-Kahn a même proposé des classes de 15 élèves, là où cela serait nécessaire. C'est effectivement mettre le doigt sur une urgence que nos ex-ministres n'ont certainement pas découverte en préparant ce débat. Et pour financer les

dépenses qu'une telle mesure générerait, Strauss-Kahn propose de revenir sur la réforme fiscale de la droite allégeant l'impôt des plus riches. Ce serait la moindre des choses, qui trancherait avec l'attitude de ce même Strauss-Kahn comme de Fabius quand ils étaient ministres des Finances. Ont-ils changé ? Admettons-le, sans trop y croire.

Sauf qu'imposer des classes de 15 élèves, remettre l'école à niveau après des décennies de restrictions budgétaires, exigerait sans doute beaucoup plus que le retour à la situation fiscale qui existait avant que Thierry Breton ne réduise le nombre de tranches fiscales en faveur des riches. Où prendre l'argent, sinon sur les profits des actionnaires, en revenant sur les subventions, dont les entreprises ont bénéficié ? Car ce qui est vrai pour l'école l'est aussi pour les services de

santé, pour les transports publics. Cela suppose de taxer les plus riches, de modifier les priorités budgétaires. Et de cela, ni Strauss-Kahn ni ses interlocuteurs en ont parlé. Par manque de temps de parole ? Sûrement pas.

Fabius a rappelé, lui, son attachement au programme des socialistes, son ancrage – tout neuf – résolument à gauche. Il a insisté sur ses liens avec Mitterrand, ce qui n'est rassurant que pour ceux qui ont cru et croient encore que Mitterrand a mené une politique vraiment de gauche.

Ceux qui attendaient que ce débat, dans lequel de nombreuses questions ont été survolées, justifie l'espoir d'un changement profond pour les classes populaires, ont dû rester sur leur faim, comme c'était à prévoir.

Jean-Pierre VIAL

## Dérapages incontrôlés

Les mots de « surveillance populaire des élus », même prononcés par Ségolène Royal et même avec leur contenu bien anodin, car il n'était pas question pour elle de défendre l'idée que les électeurs pourraient révoquer leurs élus s'ils n'en étaient pas satisfaits, ont fait grand bruit.

Tous les professionnels de la politique ont été révoltés. Soit qu'ils réagissent comme un seul homme à tout ce que dit la favorite des sondages, soient qu'ils manifestent ainsi leur hypersensibilité à l'idée même qu'on pourrait contrôler ce qu'ils font de leur mandat.

À gauche, les commentateurs les plus modérés parlent « d'antiparlementarisme sommaire », pour Laignel, député PS. Fabius a parlé de « populisme » et Strauss-Kahn, l'autre concurrent de Royal à la candidature socialiste, « d'énorme désordre ». Glavany affirme que cette mesure « favoriserait la lâcheté des élus ». Pour ce fidèle de Jospin, le courage des élus réside

visiblement dans leur capacité à trahir leurs promesses. Comme le fit son patron qui, par exemple s'éleva contre la fermeture d'une usine Renault pendant une campagne électorale, la laissa fermer aussitôt élu, puis gouverna pendant cinq ans sans qu'on puisse lui demander des comptes...

Mais la droite s'est encore surpassée. *Le Figaro* parle de « Fouquier-Tinville », qui envoyait les condamnés à la guillotine en 1794 et des « tricoteuses » qui regardaient les têtes tomber. Et pour Accoyer, président du groupe parlementaire UMP, cela « n'a d'équivalent que dans les systèmes totalitaires ».

Que les naïfs qui pensaient qu'un système totalitaire est un système où les dirigeants dirigent sans contrôle se détrompent. Pour Accoyer c'est le contraire, c'est un système où ils sont contrôlés !

Paul GALOIS



• Chirac en Chine

## VIP OU VRP ?

Pour son séjour de quatre jours en Chine, à partir du 25 octobre, Chirac est parti accompagné. Pas moins de cinq ministres (Affaires étrangères, Économie, Transports, Commerce extérieur et Culture) étaient là pour appuyer la trentaine de dirigeants d'entreprises qui faisaient le voyage avec lui. Selon la presse, il y avait là le « CAC 40 » à peu près au complet.

Il faut dire que l'enjeu est important : la Chine et son 1,3 milliard d'habitants attirent les convoitises des capitalistes des pays impérialistes, et dans la concurrence qui les oppose, la France fait encore pâle figure, avec seulement 1,4 % des parts de marché.

Quelques poids lourds des entreprises françaises sont du voyage, à commencer par Louis Gallois, le nouveau dirigeant d'EADS, qui aura la double tâche de faire accepter les retards de livraison sur les Airbus commandés par la compagnie aérienne China Southern, et d'essayer d'en

placer de nouveaux à la Chine. Sont aussi présents des dirigeants d'Areva, afin de négocier un contrat de huit milliards de dollars pour la construction de nouvelles centrales nucléaires, d'Alstom qui veut faire avancer le projet d'une ligne de TGV entre Wuhan et Canton, de la Société Générale, qui cherche à devancer son concurrent américain pour contrôler une grande banque chinoise, etc.

Chirac, ses ministres et les chefs d'entreprises vont-ils réussir à placer leur marchandise ? Lors de son dernier voyage en Chine, il y a deux ans, Chirac avait décroché pour quatre milliards d'euros de contrats, dont les retombées ont certainement rempli les poches des actionnaires des entreprises concernées. Mais les efforts de ces valeureux représentants de commerce n'ont enrichi les travailleurs, ni en Chine ni en France.

Marianne LAMIRAL

• Chômage des jeunes

## Pour Villepin c'est la faute de l'école

Le journal *Le Monde* a interrogé le Premier ministre sur le chômage des jeunes. Dans sa réponse Villepin ne dit pas un mot des centaines de milliers de suppressions d'emplois, de la diminution de tous les postes mis au concours dans les services publics, de la généralisation de la précarité, c'est-à-dire des véritables causes du chômage.

Non, pour lui, « c'est à l'école et à l'université que tout se joue », si les jeunes ne trouvent pas d'emploi c'est qu'ils

sont mal formés. Alors il propose une solution : dans le cours des études il faudrait instituer un « module obligatoire de recherche d'emploi ».

L'heureux licencié es recherches d'emploi serait ainsi tout préparé à être licencié... de ses futurs emplois. Et s'il reste chômeur, passera-t-il le module « comment percevoir le RMI » ou pourra-t-il passer directement aux travaux pratiques « comment monter sur une barricade » ?

P. G.



Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

## TRIBUNE

# L'escalade israélienne contre Gaza

Obligé de se retirer du Liban (mais en y laissant un champ de ruines), Israël n'a pas cessé ses frappes contre les Palestiniens de la bande de Gaza, lesquelles ont franchi un nouveau palier ces derniers jours. Le prétexte de cette nouvelle escalade ? Le Hamas poursuit ses tirs vers le sud d'Israël et serait même parvenu grâce à une très active contrebande d'armes en provenance d'Égypte à mettre la main sur des roquettes antichars de fabrication russe identiques à celles utilisées par le Hezbollah.

Suffisant pour légitimer ces raids aériens et terrestres frappant sans distinction civils et combattants ? Amplement, selon Israël pour qui cette offensive ne serait encore, laisse entendre la presse, qu'un « avant-goût d'un prochain big-bang ».

Une menace qui a de quoi laisser perplexe tant il est difficile d'imaginer pire que l'enfer que vivent depuis des mois les Palestiniens de Gaza. Soumise à des bombardements quasiment quotidiens, cette bande de terre de 360 km<sup>2</sup> où s'entassent 1,4 million d'habitants n'est guère désormais plus que ruines. Chaque attaque de l'armée israélienne se traduit par la destruction de maisons, de routes ou de ponts. Toute installation industrielle, au prétexte qu'elle pourrait servir à la fabrication de bombes artisanales, est également une cible. Avec des conséquences sanitaires désastreuses : depuis la destruction de l'unique centrale électrique, les hôpitaux ne peuvent plus fonctionner, et l'eau est devenue une denrée rare, le pompage ne pouvant plus se faire faute d'électricité. Avec les dégâts humains qu'on peut imaginer et qui s'ajoutent aux victimes directes : au cours des trois derniers mois, plus de 200 Palestiniens, la plupart civils, ont été tués.

Complètement saccagée, Gaza se retrouve en plus dans l'isolement complet. Depuis mars, tous les points de passage, que l'armée israélienne crée ou déplace à son gré, sont pratiquement fermés aux marchandises comme aux hommes. Matériaux de base, produits alimentaires de première nécessité, médicaments,... tout manque. Les malades dont la situation s'aggrave faute de traitements ne peuvent titre évacués pour être soignés. La zone côtière est soumise à un blocus maritime, avec interdiction aux pêcheurs palestiniens de s'éloigner à plus de cent mètres du rivage, ce qui revient à leur empêcher toute activité, privant des familles entières de la seule source de subsistance qui leur restait.

Ce n'est pas tout. Au blocus des personnes et des biens s'est ajouté, depuis que le Hamas est arrivé au pouvoir, un blocus financier, le gouvernement israélien ayant décidé de ne plus reverser les recettes de diverses taxes (d'un montant de 60 mil-

lions d'euros) dues à l'Autorité palestinienne et les grandes puissances de suspendre leurs subventions. Ces aides servant à payer les 165 000 fonctionnaires, cela ne pouvait qu'entraîner la faillite complète de l'administration palestinienne. Plus rémunérés ou très partiellement depuis 7 mois, de nombreux enseignants, hospitaliers, policiers et autres agents des services publics sont entrés en grève depuis le 2 septembre.

Un tel contexte a fini par créer les prémisses d'une guerre civile. Il y a quelques jours, la dispersion quelque peu musclée par la milice du Hamas d'une manifestation de membres des forces de sécurité a déclenché de violents affrontements (15 morts et 130 blessés) entre militants du Hamas et du Fatah, l'ancien parti au pouvoir auquel appartient le président de l'Autorité palestinienne Mahmoud Abbas et qui contrôle toujours les forces de sécurité. Retombée pour le moment, cette flambée de violence peut repartir à tout moment et faire définitivement basculer la Palestine dans le chaos.

En plaçant la population palestinienne au bord de la catastrophe humanitaire et de la guerre civile, l'État israélien poursuit deux objectifs. D'abord montrer que son relatif échec au Liban ne l'empêche nullement d'être toujours la puissance de la région capable d'écraser ses voisins arabes ; se venger en quelque sorte du Hezbollah sur le dos des Palestiniens. Mais surtout au moment où il continue de plus belle son grignotage des territoires, il a besoin de briser toute résistance palestinienne. Car si l'État israélien décidait il y a un an de se retirer de Gaza (pour continuer de pilonner ses habitants de l'extérieur), en Cisjordanie les implantations n'ont cessé de progresser. Entre 2005 et 2006, le nombre de colons a ainsi augmenté de 5,3 %, et plus de 3 525 maisons seraient actuellement en construction.

Tout cela se fait avec l'aval des pays occidentaux. Ceux-ci laissent faire sans un mot ; en participant au boycott, ils contribuent même directement à l'asphyxie économique du peuple palestinien, puni pour avoir porté au pouvoir les islamistes du Hamas.

Une organisation terroriste, au programme essentiellement réactionnaire, le Hamas ? Sans aucun doute. Mais que la férocité de l'occupation et de l'oppression israéliennes a fini par faire passer aux yeux de nombreux Palestiniens désespérés comme la seule issue possible. Et qui n'arrive pas à la cheville de l'État terroriste d'Israël.

Agathe MALET

### Convergences Révolutionnaires n° 47 (septembre-octobre 2006)

Bimestriel publié par la Fraction

Dossier : La Russie de Poutine : le prix de la restauration capitaliste

Articles : Sarkozy contre les immigrés : une campagne électorale sur le dos de ceux qui n'ont pas le droit de vote - Allemagne : ni espoir ni illusion du côté des urnes ; qu'est-ce que donc que le Linkspartei ? - Belgique : grandes manœuvres électorales autour de l'extrême droite - Du côté des entreprises : Axa : quand les assureurs font de l'humanitaire ; Altis (IBM) : horaires déments contre suppression d'emplois.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euro, ou s'abonner (1 an : 9 euros ; de soutien : 15 euros) écrire à :

LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18  
ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19  
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

## Leur société

### • Prisons françaises



## Une situation déplorable à nouveau dénoncée

La consultation lancée en mai dernier à la demande des États généraux de la condition pénitentiaire, initiés par l'Observatoire international des prisons, confirme ce que plusieurs rapports avaient déjà dénoncé : les conditions d'incarcération sont déplorables. Le conseil de l'Europe vient d'ailleurs de classer les prisons françaises parmi les pires de l'Union européenne.

Les 145 maisons d'arrêt du pays enferment 57 000 détenus pour 49 000 places. La surpopulation est en moyenne de 120 %, mais elle peut atteindre 150, voire 200 %, comme à Nantes ou à Perpignan.

D'après les résultats du sondage, les détenus condamnent d'abord la promiscuité qui les contraint à vivre à trois ou plus dans une minuscule cellule. Il n'y a aucun respect de l'intimité, pas de portes aux toilettes, pas de rideaux aux douches. Le manque d'hygiène est très fréquent. Le témoignage d'un surveillant de la maison d'arrêt d'Amiens, cité dans le journal *Libération*, est édifiant : « Certains détenus ont la gale, explique-t-il, comme il nous est impossible de les isoler correctement, cela se répand. Dans les cours de promenade,... les rats pullulent, malgré les pièges. »

Comme le signalait un rapport de la Cour des comptes en janvier 2006, les prisons sont loin de n'accueillir « qu'à titre exceptionnel » les condamnés à un

emprisonnement d'une durée inférieure ou égale à un an. Les prisonniers condamnés à de courtes peines côtoient les autres. En juillet 2004, 46,9 % des personnes incarcérées en maison d'arrêt étaient des prévenus, c'est-à-dire des personnes placées en détention provisoire. La loi, qui prévoit de séparer prévenus et condamnés, n'est le plus souvent pas respectée. Par ailleurs, les détenus qui devraient être pris en charge dans des structures psychiatriques adaptées ne le sont pas, faute de places, et restent également mélangés aux autres.

En 2003, 39,1 % des détenus travaillaient. De ce côté aussi, leurs droits élémentaires sont bafoués, car leur salaire est un salaire minimum de référence, SMR, qui ne représente que 40,9 % à 44,2 % du smic, selon le type d'établissement. En atelier, le salaire minimum de l'administration pénitentiaire, le SMAP, est de 3,11 euros de l'heure. Les salaires varient ainsi de 100 euros à 500 euros par mois.

Le sondage aura au moins contraint le garde des Sceaux, Pascal Clément, à reconnaître publiquement l'état déplorable des prisons. Il a fait quelques promesses, comme celle de nommer un contrôleur général des prisons indépendant, ce que les associations réclament depuis bien longtemps. Mais la situation indigne dans les prisons perdurera.

Aline RETESSE

## Au sommaire de LUTTE DE CLASSE n° 99 (Octobre 2006)

### France

Les avatars d'une « dynamique unitaire » fictive.

Annexes : échanges de correspondance LO-LCR

### Moyen-Orient

Après la guerre du Liban

### Haïti

Les classes populaires entre un État en déliquescence et les bandes armées

### États-Unis

La « réforme globale de l'immigration » : une attaque contre les immigrés et le reste de la classe ouvrière



Prix : 1,50 euro - Envoi contre quatre timbres à 0,54 euro



• Réforme des droits de succession

# Un nouveau cadeau pour les plus riches

La réforme sur les droits de succession qui s'appliquera à partir de 2007 est présentée par le gouvernement comme une mesure visant à défendre les intérêts de la veuve et de l'orphelin ou, dans le cas des donations, à relancer la consommation. En réalité, les allègements fiscaux que contient cette nouvelle loi ne profiteront qu'à la minorité la plus aisée de la population.

Les abattements sur la valeur du patrimoine transmis lors d'un héritage ont été augmentés, faisant ainsi baisser les droits à acquitter. Les donations échappant à l'impôt ont été facilitées : il est possible de donner plus, plus souvent à ses enfants, et maintenant aussi à ses petits-enfants, sans verser au fisc un centime d'euro. (Voir encadré)

Pourtant Sarkozy, tout comme Coppé, le ministre du Budget, trouvent ces mesures insuffisantes puisqu'ils ont évoqué la suppression des droits de succession. Mais,

même dans le camp gouvernemental, des voix se sont élevées contre un tel cadeau fiscal. Ainsi, Méhaignerie demandait s'il fallait « *subir jusqu'à l'élection présidentielle le slogan "tout pour les riches"* ».

Car c'est effectivement aux plus riches que profitent ces allègements. Déjà, 25 % seulement des successions sont assujetties à une taxation. Les trois quarts d'entre elles concernent les familles aux revenus modestes ou moyens et, compte tenu des abattements déjà existants, elles en étaient exemptées. Ce ne sont donc pas celles-ci qui vont

bénéficier de la nouvelle loi, mais bien les plus riches. Le gouvernement n'ose pas céder à leur demande de supprimer l'ISF, par peur d'être impopulaire. Alors, le peu que les plus fortunés versent d'un côté leur est rendu sous une autre forme, qui a l'avantage d'être plus discrète, et passant pour une mesure intéressant tout le monde.

Compte tenu des cadeaux existant déjà, les droits de succession devraient rapporter 7,6 milliards d'euros au budget en 2006. Il est évident qu'avec les nouvelles mesures, cette somme sera considérablement

amputée. L'an dernier, les mesures Sarkozy concernant les donations (30 000 euros en franchise d'impôt transmis à chaque enfant ou petit-enfant) sur le modèle de celles inscrites dans la nouvelle loi, ont donné lieu à un transfert de 13,25 milliards d'euros ayant échappé à toute taxation. À titre de comparaison, l'impôt de solidarité sur la fortune n'a rapporté que 3,6 milliards d'euros.

Cette loi va donc encore accroître les inégalités sociales, puisqu'elle écorne encore moins que précédemment le patrimoine des plus aisés. En revanche, cela va créer un

manque à gagner pour les finances publiques qui sera supporté par l'ensemble de la population, d'une part par une dégradation des services publics, sur lesquels le gouvernement fera encore plus d'économies, d'autre part par les impôts indirects. Pendant que les riches se voient exemptés d'une grande part des droits à payer sur les successions, personne ne parle d'exempter les salariés, les chômeurs, les érémites, d'acquitter la TVA sur les produits de première nécessité qu'ils achètent.

Marianne LAMIRAL

## Quelques mesures de la nouvelle loi pour les héritiers dits « en ligne directe »

L'abattement est la somme déductible de la valeur du patrimoine transmis.

Un abattement initial est fixé à 76 000 euros pour le conjoint survivant et 50 000 euros pour chacun des enfants (au lieu de 46 000). À

cela s'ajoute un abattement général de 50 000 euros sur le capital transmissible.

Par exemple, la transmission d'un patrimoine de 100 000 euros à un enfant est donc totalement exonérée de droits.

La donation est la somme

que les parents, et maintenant les grands-parents, peuvent transmettre à leurs descendants sans payer de droits.

Les parents peuvent donner 50 000 euros à chacun de leurs enfants, et les grands-parents 30 000 euros à leurs petits-enfants, sans payer de

droits, une fois tous les six ans, et non plus tous les dix ans.

Par exemple, explique un notaire, « *par le jeu des abattements, une famille de trois enfants peut transmettre 900 000 euros en vingt ans* » sans payer un euro.

# Ce que les patrons attendent des juges

Faire « dialoguer » la justice avec l'entreprise, tel était le but affiché de la réunion organisée le 20 octobre par une commission du Medef avec 300 futurs magistrats issus de la promotion 2006 de l'École nationale de la magistrature. Dialogue est beaucoup dire, car ce fut avant tout pour les patrons présents l'occasion d'exprimer ce qu'ils attendaient des juges. Quant aux travailleurs, qui font fonctionner leurs entreprises, ils n'avaient évidemment pas été invités.

Ces patrons qui, apparemment, ne se considèrent pas comme des citoyens ordinaires, sont donc allés droit au but pour indiquer aux magistrats quelle devrait être leur attitude envers eux. Ils ont commencé par se plaindre d'avoir été malmenés par la justice, qui appliquerait les textes de façon trop rigoureuse à leur encontre, sans tenir compte « *du contexte et de l'histoire de l'entreprise* », déploierait l'un d'eux. D'autres critiquaient la longueur des procédures de licenciement, sous-entendant que la justice ferait trop d'embarras lorsqu'ils veulent jeter des salariés à la porte. Henri de Castries, le PDG du



groupe AXA à qui il avait été reproché de ne pas appliquer une décision judiciaire concernant l'indemnisation de victimes, s'est aussi apitoyé sur le sort de ces pauvres patrons incompris : « *On aimerait un peu plus d'écoute* », s'est-il plaint, demandant aux magistrats de ne pas « *oublier l'étincelle d'humanité au quoti-*

dien... cette humanité qu'il ne manque sans doute pas de manifester chaque jour à ses salariés !

Bref, il semble intolérable à ces représentants du patronat de droit divin que les juges veuillent appliquer des lois qui les contraignent un tant soit peu.

Marianne LAMIRAL

# La retraite dorée des députés

Il y a des régimes spéciaux de retraite dont la presse et les ministres ne parlent pas. Par exemple, le régime des députés qui existe depuis 1904.

Actuellement, pour un simple mandat de cinq années, un député a le droit, lorsqu'il prend sa retraite, de toucher une pension de 1 580 euros mensuels. En cinq ans, il acquiert plus que la retraite moyenne des salariés, qui est de 1 455 euros pour les hommes et 950 euros pour les femmes, pour une carrière complète !

Pour deux mandats, soit dix ans, la pension est de 3 160 euros par mois. Les députés se sont voté un plafond à 6 100 euros pour quatre mandats et plus.

Les députés en exercice cotisent pour cette retraite spéciale, versant 16 % de leurs 6 900 euros mensuels d'indemnité parlementaire. Mais leurs cotisations ne suffisent pas du tout à financer ces pensions substantielles. Aussi chaque année, ils se votent une subvention budgétaire, actuellement de plus de 50 millions d'euros, pour renflouer leur fonds de retraite avec l'argent de la collectivité.

La pension de retraite moyenne des députés est actuellement, selon le site de

l'Assemblée nationale, de 2 200 euros. Cette pension correspond environ à sept années de mandat. Elle est cumulable avec leurs pensions d'autres mandats comme ceux de maire, conseiller départemental ou régional et leurs pensions professionnelles.

Qu'un « représentant du peuple » ne doive pas risquer, après son mandat, de passer sa vieillesse à la rue et sans un sou, on le comprend. Mais ce n'est pas le risque majeur pour la grande majorité d'entre eux, et d'autre part, cela ne justifie pas de s'arroger des conditions bien meilleures que celles de la plupart des salariés qui, eux aussi, devraient pouvoir vivre leurs vieux jours à l'abri du besoin après une vie passée à trimer.

Enfin le plus scandaleux est que la plupart des députés, ou leurs prédécesseurs, ont voté en 1993 ou 2003, à la majorité, l'amputation générale des retraites des salariés. C'est aussi que la majorité des députés actuels, annoncent, par les voix de Sarkozy et Fillon, qu'en 2007 ils veulent s'attaquer aux régimes retraite des agents de la SNCF, RATP et EDF-GDF, au nom, bien sûr, de la lutte contre les « privilèges ».

Louis BASTILLE



• Il y a cinquante ans, le 31 octobre 1956

# L'expédition de Suez

À la fin du mois d'octobre 1956, deux des vieilles puissances coloniales européennes, la France et l'Angleterre, se lançaient dans une expédition militaire contre l'Égypte dont le président, le colonel Nasser, avait trois mois plus tôt décidé la nationalisation du canal de Suez.

## La nationalisation du canal de Suez

« La pauvreté n'est pas une honte, mais c'est l'exploitation des peuples qui l'est. Nous reprendrons tous nos droits, car tous ces fonds sont les nôtres, et ce canal est la propriété de l'Égypte. (...) Le canal a été creusé par 120 000 Égyptiens, (dont beaucoup) ont trouvé la mort durant l'exécution des travaux. La Société du canal de Suez à Paris ne cache qu'une pure exploitation. » C'est en ces termes que Nasser annonça le 26 juillet 1956, à Alexandrie, la nationalisation du canal devant une foule enthousiaste.

Si ce discours souleva un immense enthousiasme en Égypte, en revanche ce fut la stupeur en Europe. D'abord parce que d'énormes intérêts économiques étaient en jeu, mais surtout parce que le geste de Nasser apparaissait comme un défi aux grandes puissances.

Ce geste avait été précédé par d'autres, plus discrets. En janvier 1955, Nasser avait dissuadé plusieurs pays de la région d'adhérer au Pacte de Bagdad, une organisation militaire sous contrôle des États-Unis. En avril 1955, il avait participé, aux côtés du yougoslave Tito, de l'indien Nehru et du chinois Chou En-Lai, à la conférence de Bandoeng, dont les participants se déclarèrent en faveur du neutralisme et du non-alignement du Tiers Monde par rapport aux deux grands (les USA et l'URSS) et à leurs « blocs » respectifs. Enfin, après avoir essuyé le refus de plusieurs pays occidentaux de lui livrer du matériel militaire, Nasser ne craignit pas de se tourner vers l'URSS et la Tchécoslovaquie pour en obtenir. Dès lors, nombre de gouvernants occidentaux fustigèrent le « dictateur du Caire », rêvant même de le mettre à genoux.

L'occasion leur en fut donnée lors des négociations sur le financement, par les

États-Unis, l'Angleterre et la Banque Mondiale, des travaux du haut barrage d'Assouan, devant permettre, outre l'irrigation et l'extension des terres cultivées, l'électrification du pays. Après avoir annoncé en décembre 1955 un don et des crédits à l'Égypte, Washington, Londres et la Banque Mondiale retirèrent finalement leurs offres le 18 juillet 1956. Le retrait était accompagné de propos méprisants sur la faiblesse et le caractère « malsain » de l'économie égyptienne.

Une semaine plus tard, Nasser décidait la nationalisation du canal de Suez, déclarant que celui-ci « paiera pour le barrage ». Pour spectaculaire que fût la décision, cette dernière fut tempérée par d'autres, modérées, que prit dans le même temps le gouvernement égyptien. Ainsi, les porteurs d'actions de la Compagnie de Suez furent indemnisés aux cours atteints à la Bourse de Paris la veille de la nationalisation. Nasser espérait en fait que, vu les conditions honorables dans lesquelles la nationalisation s'opérait, elle serait acceptée par les puissances

## À Londres et à Paris, la vague chauvine

De la Chambre des communes à Londres comme de l'Assemblée nationale à Paris s'élevèrent des propos haineux et belliqueux, à la nouvelle de la nationalisation du canal. Mais c'est certainement en France que l'exaspération chauvine atteignit son comble, touchant non seulement la droite mais aussi les socialistes qui, Guy Mollet à leur tête, assumaient alors les responsabilités gouvernementales.

En Angleterre, seuls les conservateurs au pouvoir entonnèrent des propos guerriers, les travaillistes dans l'opposition combattant plutôt le projet

occidentales. S'il ne s'était pas trompé en ce qui concerne les États-Unis, il n'en alla pas de même pour la France et l'Angleterre.

La décision de Nasser ne faisait pourtant qu'anticiper la restitution du canal à l'Égypte, prévue pour 1968. Il ne s'en prenait pas non plus au système impérialiste dans son

ensemble. Le président égyptien voulait seulement trouver les moyens de moderniser un peu l'économie du pays. Il ne prêchait nullement la révolution, et c'est d'ailleurs du fond des prisons où Nasser les avait envoyés que bien des militants du Parti Communiste égyptien approuvèrent la nationalisation du canal.

Mais la Grande-Bretagne ne se résignait pas à renoncer au protectorat de fait qu'elle avait exercé sur l'Égypte pendant trois quarts de siècle, la France voyait dans ce pays l'un des soutiens des « rebelles » algériens, et toutes deux étaient les protectrices des intérêts de la Compagnie du canal.

Elles se préparèrent à faire

d'intervention armée.

« *Nouvel Hitler* », « *pillard insolent* », tels étaient quelques-unes des injures déversées sur Nasser. Christian Pineau, le ministre socialiste des Affaires étrangères, déclara devant l'Assemblée : « *Le gouvernement français a pris la position la plus ferme. Il ne peut en aucune manière admettre la décision du gouvernement égyptien ; il emploiera tous les moyens pour lui faire échec. Nasser doit s'incliner. (...) Des préparatifs militaires sont déjà en cours pour parer à toutes éventualités.* » La presse faisait évidemment écho. Le très

« *libéral* » *Le Monde* écrivait pour sa part : « *C'est dans un court délai et par des mesures énergiques qu'il faut que Paris et Londres, même si Washington hésite à s'engager, donnent l'indispensable coup d'arrêt.* »

Car les États-Unis, qui voyaient là une occasion de supplanter leurs rivaux anglais et français dans cette partie du monde, n'étaient pas partisans d'une intervention militaire. Après avoir protesté au lendemain de la nationalisation contre la « saisie arbitraire », ils se rangèrent très vite à une solution diplomatique. Le 12 octobre

1956, un accord en six points intervenait même sous l'égide des États-Unis.

Le temps passant et l'affaire de Suez étant en voie de règlement à l'ONU, il fallait à la France et à l'Angleterre trouver un prétexte à leur intervention. Tout un scénario fut préparé avec la participation d'Israël. L'État hébreu devait attaquer l'Égypte le premier, sous prétexte de défendre sa sécurité, et ce n'est qu'ensuite que la France et l'Angleterre interviendraient pour « *séparer les belligérants* » et assurer la « *liberté de navigation sur le canal* ».



Des soldats français tentent de renflouer un navire que les Égyptiens ont coulé pour bloquer le canal, lors de l'expédition militaire.



## Sur fond de guerre d'Algérie

Depuis janvier 1956, la France était gouvernée par un Front Républicain dirigé par le socialiste Guy Mollet. Élu sur un programme de paix en Algérie, pour mettre fin à « cette guerre cruelle et imbécile », Mollet s'était vite engagé dans une politique d'intensification de la guerre.

Lacoste, son bras droit (lui aussi socialiste) en Algérie, exigea des renforts militaires en vue de « pacifier » le pays. Le gouvernement fit voter par la Chambre – avec les voix des députés communistes – les « pouvoirs spéciaux » qui permirent l'intensification des opérations militaires.

## L'expédition militaire

Le 29 octobre 1956, deux brigades israéliennes pénétraient en territoire égyptien. Dès le lendemain, la France et l'Angleterre, appliquant leur plan prévu pour « séparer les belligérants », lancèrent un ultimatum enjoignant aux forces en présence de se retirer. Comme convenu, Israël accepta, mais évidemment pas l'Égypte, qui ne pouvait se retirer... de son territoire ! Cela suffit pour que la France et l'Angleterre entrent en guerre et larguent leurs paras sur la ville de Port-Saïd, en vue d'occuper le terrain le long du canal de Suez.

Mais tandis que les armées franco-anglo-israéliennes continuaient leur avancée, la situation internationale prit un tour que n'avaient pas prévu les stratèges européens. La réaction américaine fut très vive. Le pré-

Loin de lutter contre le racisme qu'envenimait la guerre d'Algérie, Guy Mollet le conforta, en défendant la thèse de la « vaste conspiration islamique (avec) l'Égypte au centre de cette toile d'araignée ».

Après la nationalisation du canal de Suez, l'anti-nassérisme redoubla. En haut lieu, certains prétendaient qu'une action armée contre l'Égypte, en éliminant un gouvernement qui soutenait le FLN, entraînerait automatiquement la fin de la guerre d'Algérie. De là à l'expédition de Suez, il n'y avait qu'un petit pas, vite franchi... Mais ce ne fut qu'un aller et retour !

sident Eisenhower fit voter le 1<sup>er</sup> novembre à l'ONU une motion demandant à la France, à l'Angleterre et à Israël de retirer leurs troupes sans délai. Le 5 novembre, du coup, l'URSS exigea à son tour des gouvernements anglais et français un cessez-le-feu, faute de quoi les deux pays s'exposeraient à des représailles.

Dès lors, la France et l'Angleterre n'eurent d'autre choix que de se retirer piteusement. Le cessez-le-feu prit effet dans la nuit de 6 au 7 novembre.

Loin d'abattre Nasser, les pays interventionnistes ajoutèrent à son prestige auprès non seulement du peuple égyptien, mais aussi de tous ceux du Tiers Monde, en tant que dirigeant d'une petite nation capable de tenir tête à deux des principales puissances occidentales.

## La France, Israël et la bombe

Quand eu lieu l'intervention de Suez, la collaboration militaire franco-israélienne était au beau fixe. La France était alors le principal fournisseur d'armes d'Israël. Elle équipa en particulier son aviation. Et lorsque les armées israéliennes pénétrèrent dans le Sinaï, la France envoya combattre auprès d'elles deux escadrilles pilotées par des aviateurs français.

Mais la collaboration ne se fit pas seulement dans le domaine des armes conventionnelles. Elle se fit aussi dans le nucléaire, alors que la France mettait au point sa première bombe atomique.

Dès 1952, les seuls étrangers autorisés à circuler librement à

Saclay étaient des scientifiques israéliens. En 1955 Shimon Pérès, alors responsable du programme nucléaire de son pays, disposait d'un bureau à Matignon. Des accords furent passés en 1956 entre la France et Israël pour la construction d'un nouveau réacteur dans la centrale israélienne de Dimona, où travaillaient d'ailleurs de nombreux techniciens français. Le ministre socialiste des Affaires étrangères, Christian Pineau, compléta cet accord en donnant à Israël les moyens de retraiter les combustibles pour en extraire le plutonium nécessaire à la fabrication d'une bombe atomique.

### • Israël

## La fuite en avant du gouvernement Olmert

Empêtré dans une crise politique ouverte à la suite de la guerre menée au Liban, Ehoud Olmert, le Premier ministre israélien, vient d'ouvrir la porte du gouvernement à Avigdor Lieberman, le chef du parti d'extrême droite Israël Beite-nou.

Le programme de ce parti, dont le nom signifie « Notre Maison Israël », consiste essentiellement à proposer l'annexion pure et simple des principales colonies israéliennes existant en Cisjordanie et à préconiser le transfert à l'Autorité palestinienne des zones peuplées principalement d'Arabes israéliens, les villes et villages du triangle de Wadi Ara et les 160 000 Jérusalémites d'origine palestinienne. Son projet, aux aigres relents de « purification », de « créer deux États ethniquement homogènes » sonne comme une provocation à l'égard des 1,3 million d'habitants arabes d'Israël et de ceux des Territoires occupés.

Proche de Netanyahou, l'actuel chef du Likoud, à l'époque où celui-ci dirigeait le gouvernement, Lieberman a déjà été plusieurs fois ministre. C'est Sharon qui l'a écarté, en 2004, en raison de son opposition au plan de retrait de Gaza qui devait être appliqué en août 2005.

Cette fois, la présence de Lieberman semble destinée à élargir l'assise du gouvernement Olmert dans la Knesset,



puisqu'avec son ralliement ce dernier pourrait compter sur 78 députés sur 120, au lieu de la faible majorité de 67 dont il dispose actuellement. Outre le signal émis en direction des ultraractionnaires, partisans des annexions et de l'écrasement total des Palestiniens, cette ouverture au parti d'extrême droite est destinée à empêcher une crise, qui pourrait déboucher alors sur des élections anticipées qu'Ehoud Olmert et son parti actuel Kadima semblent redouter.

Si la droite se prépare à gouverner avec Liebermann, les travaillistes, membres de la coalition au pouvoir, qui disposent de 19 députés et de plusieurs ministères dont celui de la Défense avec Amir Peretz, ne font même pas mine de s'y opposer, et surtout pas de quitter le gouvernement. Après avoir

mené une guerre meurtrière contre la population libanaise, le gouvernement d'Olmert et de ses alliés travaillistes poursuit ses sanglantes opérations militaires dans la bande de Gaza.

La récente attaque menée, le 23 octobre, par l'armée israélienne contre Beit Hanoun, au nord de Gaza, un jour de fête religieuse où les familles étaient rassemblées, a ajouté sept noms à la liste de ses victimes palestiniennes, et fait au moins vingt-cinq blessés. Ce qui ne peut que renforcer le mur de haine que la politique d'Israël, sous la conduite de la coalition gouvernementale au pouvoir et avec l'encouragement des grandes puissances, élève dans les Territoires occupés et dans tout le Moyen-Orient.

Viviane LAFONT

### • Darwin remis en cause en Pologne

## L'évolution ne va pas dans le bon sens

« La théorie de l'évolution est un mensonge, une erreur qu'on a légalisée comme une vérité courante ». C'est le vice-ministre polonais de l'Éducation, Mirosław Orzechowski, qui vient de le déclarer. Et d'ajouter : « Il ne faut pas enseigner les mensonges, tout comme il ne faut pas enseigner le mal à la place du bien et la laideur à la place de la beauté. »

Le ministre de l'Éducation, Roman Giertych, lui, dit ne pas pouvoir juger, faute de connaissances scientifiques. Il conseille d'en référer à son père, un biologiste. Là on est atterré. « Les résultats de recherche, dit celui-ci,

indiquent que les dinosaures étaient contemporains de l'homme. Toutes les cultures prouvent que nous nous en souvenons ; ainsi les Écossais se souviennent du monstre du Loch Ness. » On pourrait l'accuser de consommation immodérée de la boisson préférée des Écossais. Sauf qu'il s'agit d'un député européen de la Ligue des Familles Polonaises (LPR), un parti d'extrême droite ultra-catholique, auquel appartiennent aussi le ministre et le vice-ministre de l'Éducation, et qui se livre à une véritable croisade contre la théorie de l'évolution

et le darwinisme.

Depuis tout juste un an et la victoire électorale du Parti Droit et Justice des frères Kaczynski, la droite la plus conservatrice est au pouvoir en Pologne. Derrière son programme démagogique de lutte contre le chômage, les idées les plus réactionnaires acquièrent droit de cité. Le droit de mettre fin à une grossesse non désirée est interdit aux femmes, les homosexuels sont pourchassés, les simples connaissances scientifiques sont rejetées. C'est finalement vrai : il y a des dinosaures parmi nos contemporains.

Sophie GARGAN



• Total hors-la-loi

## Petits arrangements et grosse galette

Deux ans après l'inculpation de quatre hauts cadres du groupe pétrolier Total pour avoir contourné les règles de l'opération « pétrole contre nourriture » décidée à partir de 1996 par l'ONU en Irak, c'est au tour du numéro 2 lui-même, destiné paraît-il à prendre prochainement la direction du groupe pétrolier, d'être poursuivi dans la même affaire.

Cette opération de l'ONU avait eu pour but d'atténuer les conséquences dramatiques, pour la population irakienne, de l'embargo décidé contre l'Irak à la suite de la première guerre du Golfe en 1991. Elle permettait à l'Irak d'obtenir des produits alimentaires de pre-

mière nécessité, en échange d'une quantité contingentée de pétrole. La fraude aurait permis à Total d'obtenir des fournitures supplémentaires de pétrole irakien à des conditions favorables.

Tous les ingrédients que l'on retrouve dans ce genre de cas, mêlant corruption et affaires en marge de la loi, sont réunis : des décisions prises au plus haut niveau, des pots-de-vin, une société-écran basée en Suisse, l'appoint fourni par des réseaux d'influence où l'on retrouve d'ex-diplomates et des personnalités politiques.

Ce n'est pas la première fois que le groupe Total est impliqué dans des « affaires ». Un de ses

fleurons, Elf, qui a fusionné avec TotalFina il y a quelques années, s'était même fait une réputation dans ce genre d'opérations frauduleuses, en Afrique, plus particulièrement au Gabon.

Tout cela est à l'image de ces milieux d'affaires et de pratiques relevant d'un fonctionnement mafieux. Le quotidien *Les Échos* signale que plus de 2 200 entreprises appartenant à plus de soixante pays, dont 180 sociétés françaises et, parmi elles, non des moindres, ont été mises en cause autour de cette opération « pétrole contre nourriture ». Que la première entreprise française soit de la partie, n'est-ce pas la moindre

## Non à l'augmentation de la TIPP !

Le 1<sup>er</sup> janvier prochain, les Conseils régionaux pourront, dans le cadre de la loi de décentralisation, augmenter la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP). Dix-huit des vingt-deux Conseils régionaux s'approprieraient à accroître ainsi le prix des carburants. En ce qui concerne la région Nord-Pas-de-Calais, Bernard Roman, dirigeant du Parti Socialiste et responsable du budget au Conseil régional, envisage une taxe de 1,77 centime d'euro par litre d'essence et 1,15 centime pour le gazole, taxe qui doit être approuvée par vote avant la fin

novembre. Elle rapporterait au Conseil régional plus de 40 millions d'euros par an.

Bien sûr, il justifie cette augmentation de la TIPP par la nécessité d'aider les transports non routiers, la réalisation du canal Seine-Nord ou la remise en état des ports. Et il prend prétexte de la baisse des versements de l'État, alors que les responsabilités de la région augmentent avec la décentralisation.

C'est le gouvernement de droite qui a pris les dispositions de la loi de décentralisation, mais avant 2004, à la commission transports du Conseil régional d'alors, le

responsable socialiste J. Le Garrec proposait déjà cette mesure pour trouver des fonds. Pourquoi les responsables socialistes du Conseil régional ne prennent-ils pas l'argent là où il y en a : sur les bénéfiques records des entreprises, sur les grandes fortunes qui ne cessent de croître ? Pourquoi toujours dans la poche des travailleurs, obligés de prendre leur voiture pour se déplacer et pour aller au travail, faute de transports en commun adaptés ?

Serge VIARD

• EasyJet – Ryanair

## Contrats de travail à « bas coût »

La Caisse de retraite des personnels navigants avait assigné en juillet la compagnie aérienne à bas coût EasyJet pour avoir salarié sous contrat anglais du personnel navigant basé en France. Elle envisage aujourd'hui d'attaquer une autre compagnie à bas coût, Ryanair, soupçonnée de vouloir procéder de même à l'occasion de l'ouverture de la nouvelle aéroport de Marseille réservée aux compagnies à bas coût.

EasyJet, compagnie britannique, utilise la « procédure de détachement » prévue par une directive européenne de 1996, qui autorise un salarié d'une entreprise étrangère à travailler

dans un autre pays de l'Union européenne. La loi française s'applique alors pour la durée du travail, la sécurité et le salaire, mais les cotisations sociales sont versées dans le pays d'origine, en l'occurrence la Grande-Bretagne. Mais cette « procédure de détachement » ne peut durer plus d'un an et elle ne peut être renouvelée qu'une seule fois.

Or, pour les salariés français d'EasyJet, le détachement dure en pratique bien plus longtemps, puisque de toute évidence ils ne sont pas « détachés » d'Angleterre vers la France. En fait EasyJet abuse de cette procédure pour ne pas

appliquer la loi qui dit que tout salarié travaillant en France doit avoir un contrat de travail conforme aux lois du pays.

Les compagnies EasyJet et Ryanair ont le vent en poupe, puisqu'elles représentent à elles deux près de 75 % du marché des compagnies à bas coût qui assurent un quart des vols entre la France et l'Europe, avec près de 12,5 millions de passagers en 2005 en France. Pour les patrons de ces compagnies aériennes, les « bas coûts » cela signifie aussi et surtout les « bas coûts »... salariaux.

Cédric DUVAL

• Magasin Champion  
Orléans-La Source

## Un rassemblement réussi



Le mercredi 18 octobre, près de 200 habitants du quartier de La Source à Orléans se sont rassemblés devant le magasin Champion, de 17 h 30 à 19 h, autour de Babeth, la caissière licenciée début septembre pour avoir fait crédit aux clients les plus démunis. Toute la semaine précédente, des habitants, des membres d'associations, des commerçants du centre commercial dont Champion fait partie avaient continué à faire circuler la pétition de soutien, à distribuer un tract et à poser des affichettes.

Au rassemblement, une intervention a été faite par un membre du comité de soutien. Très émue, Babeth s'est ensuite adressée aux personnes rassemblées, pour dire qu'elle n'aurait pu imaginer il y a un mois qu'autant de gens se mobiliseraient pour dénoncer son licenciement. Entre les différents témoignages d'habitants, des membres de partis politiques (PS, PC, LO), de syndicats (CGT, FO de l'usine SIFA) ont également pris la parole, ainsi que l'avocate de Babeth, elle-même habitante du quartier et cliente de Champion.

Le témoignage d'un ancien vigile du magasin a particulièrement touché les personnes présentes. « Babeth m'a connu tout gosse, a-t-il déclaré, je ferai tout ce que je peux, notamment en témoignant pour elle aux Prud'hommes. J'ai vu Babeth être au travail pendant plus de 60 heures par semaine, tout cela pour un salaire de 1 300 euros ».

Si tout le monde dénonçait « Champion c'est Carrefour », une des plus grosses fortunes de France, la comparaison avec le prix Nobel obtenu pour des micro-crédits a été maintes fois évoquée : « Au Bangladesh, on

donne le prix Nobel, et à La Source on licencie ». Dans la semaine une dame érémitique a témoigné devant la presse comment, grâce à Babeth qui lui faisait crédit, elle s'en sortait. « Je venais tous les matins à Champion sans toujours faire de courses, seulement pour voir Babeth qui me remontait le moral. Depuis, je boycotte ce magasin ».

Un habitant a proposé l'organisation d'un boycott complet d'une journée, pour renforcer le boycott de fait que beaucoup observent spontanément depuis l'affaire. Un membre du Conseil municipal chargé du quartier (adjoint de Grouard, maire UMP d'Orléans) a proposé un rendez-vous à Babeth. Ce monsieur avait la prétention de la rencontrer en tête-à-tête. Pour elle, il n'en était pas question, et elle ira donc accompagnée de trois membres du comité.

Si, pour l'instant, les responsables de Champion font les morts, Babeth et les habitants de La Source sont bien vivants et décidés à leur faire payer leur crasse jusqu'au bout.

Correspondant LO



• Une octogénaire jugée pour avoir tué sa fille handicapée

## Une société et une justice inhumaines

Léonie Crevel, 80 ans, a finalement été condamnée à deux ans de prison avec sursis par la cour d'assises de Seine-Maritime pour avoir mis fin aux jours de sa fille, lourdement handicapée, en juillet 2004.

Jugée pour « homicide volontaire sur personne vulnérable », la vieille dame était passible de la réclusion à perpétuité, mais les jurés ont choisi de la condamner seulement à une peine symbolique.

Il n'en demeure pas moins que ce tragique fait divers repose le problème du sort des

personnes lourdement handicapées dans cette société. Car rien n'y est fait, au niveau des pouvoirs publics, pour développer la prise en charge et les structures d'accueil des handicapés, et encore moins lorsqu'il s'agit d'adultes. Sans soutien matériel ni psychologique, la famille doit bien souvent se débattre seule face aux difficultés que cette situation implique. Avant d'en arriver à la tuer, Léonie Crevel s'était ainsi dévouée durant 41 ans à sa fille aveugle, hémiplégique, grabataire, incontinente, ne parlant

plus depuis huit ans et faisant fréquemment des crises d'épilepsie.

« J'en avais marre de la voir souffrir » a déclaré l'octogénaire pour expliquer son geste. Cela peut se comprendre. Quant à une justice un tant soit peu humaine, elle aurait au moins pris tout cela en compte. Si elle devait dire son mot, était-il utile de traîner cette vieille dame devant un tribunal en ajoutant à ses souffrances ?

Roger MEYNIER

• L'aide aux handicapés

## Un chantier de Chirac... toujours en chantier !



Des handicapés dans un collège de Laval. Un établissement pilote comme il en existe malheureusement très peu.

Chirac répète que l'aide aux handicapés est un de ses « chantiers » prioritaires. Depuis 2005, le droit à la scolarisation des enfants et adolescents handicapés dans l'établissement scolaire le plus proche de leur domicile figure dans la loi. Cela correspondait aux vœux des associations de parents d'enfants handicapés. Aujourd'hui, elles doivent déchanter, car si la scolarisation des enfants et l'intégration dans des classes ordinaires, quand cela est possible, a nettement progressé, le manque de moyens matériels, mais surtout humains, continue à laisser sur la touche une partie d'entre eux. Certains ne bénéficient que d'une scolarisation partielle, d'autres en sont privés par

manque du personnel spécialisé. Il y aurait 18 000 enfants dans ce cas.

Car pour être scolarisés, un certain nombre de ces enfants ont besoin d'être aidés par un adulte pour lire, écrire, manipuler des objets... Cela est vrai en particulier pour les enfants autistes. Le gouvernement a donc créé pour cette tâche une nouvelle fonction d'« auxiliaire de vie scolaire » (AVS) chargé de l'intégration scolaire des élèves handicapés. Mais ces auxiliaires demeurent en nombre insuffisant.

Ceux-ci sont auxiliaires dans tous les sens du terme. Travailleurs précaires embauchés pour six années maximum, pour 35 heures de travail hebdomadaires durant lesquelles ils auront à

s'occuper de plusieurs enfants, ils perçoivent un salaire proche du smic, pour une tâche difficile et spécialisée.

Pour que la scolarisation de tous les enfants et les adolescents handicapés soit possible, il faudrait que les moyens soient à la mesure de besoins que l'on peut recenser facilement, et non pas en fonction d'un nombre de postes contingenté. Cela ne serait que justice vis-à-vis des jeunes et de leurs parents qui cumulent déjà suffisamment de difficultés matérielles et morales. Mais on a déjà pu vérifier que ne pas tenir ses engagements n'est pas un handicap pour un président de la République.

Michel ROCCO

## Un Nobel qui n'a pas inventé la poudre

Le prix Nobel d'économie vint d'être décerné à un certain Edmund Phelps qui aurait, entre autres, proposé des solutions pour lutter contre l'exclusion. D'après lui il faudrait combattre « les protections qu'offrent aux salariés les conventions collectives et le salaire minimum » et « subventionner les emplois peu qualifiés et mal rémunérés en versant une prime aux patrons pour chaque embauche ».

Quelle originalité ! Dimi-

nuer les salaires, réduire les droits des travailleurs, c'est ce que veulent tous les bourgeois petits et grands, subventionner les patrons c'est ce que font tous les gouvernements. C'est d'ailleurs pour cela que Phelps a eu le prix : être un économiste distingué consiste justement à savoir transformer les intérêts et les préjugés de la bourgeoisie en « œuvre théorique ». Et c'est tout un métier !

P. G.

• Visteon - Rougegoutte (Territoire de Belfort)

## Coup de sang contre les suppressions d'emplois

Lundi 23 octobre, la grève a démarré à 13 heures à l'usine Visteon de Rougegoutte dans le Territoire de Belfort pour protester contre un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) qui mériterait mieux le nom de « plan de saccage de l'emploi » puisqu'il prévoit 108 licenciements sur les 420 salariés de l'entreprise. Excédés par ces licenciements, les travailleurs ont répondu massivement à l'appel de l'intersyndicale CGT-CFDT-CGC.

Depuis, l'usine est bloquée. Les grévistes revendiquent des indemnités de licenciement dix fois supérieures à celles que proposait la direction qui allaient de 1 500 à 7 500 euros pour plus de 14 ans d'ancienneté. Les travailleurs veulent également que les départs se fassent uniquement au volontariat. Parmi les grévistes – près de 60 % des effectifs – beaucoup de professionnels ou de personnel des bureaux n'avaient jamais fait grève.

Cette grève a provoqué la paralysie des chaînes de production de Peugeot à Mulhouse : Visteon produit pour PSA les tableaux de bord pour les C4 et les 307 montées à Mulhouse. Plus de tableaux de bord, plus de voitures ! Du coup, la direction poursuit devant les tribunaux neuf grévistes accusés de bloquer les camions. En juin dernier, Peugeot avait déjà été bloqué par la grève de Visteon lors de l'annonce du plan de suppressions d'emplois, et il y a quelques semaines, c'étaient les travailleurs licenciés de Dalphimétal à Cernay qui bloquaient à leur tour la production de

l'usine.

Comme tous les sous-traitants, Visteon (50 000 salariés dans 24 pays et 170 usines) se dit dans une situation difficile. Mais ils ont bien du mal à émouvoir les travailleurs. Les experts mandatés dans le cadre du plan antisocial ont amplement démontré qu'il y avait de l'argent, sans parler de mouvements de fonds étranges avec des filiales en Hollande, et ailleurs, filiales dont personne n'avait jamais entendu parler. De plus, les bénéfices du groupe, qualifiés par la presse boursière de « solides résultats », se sont élevés à 50 millions de dollars au second trimestre. D'ailleurs le cours de l'action a augmenté de près de 25 % depuis le début de l'année. Alors, qu'ils ne viennent pas pleurer sur leur sort !

Comme tous les équipementiers, Visteon massacre les emplois pour accroître les profits des actionnaires. En 1980, près de 145 000 travailleurs étaient employés chez les équipementiers automobiles. Ils n'étaient plus que 90 000 en 2005 alors que le chiffre d'affaires du secteur a été multiplié quasiment par quatre dans le même temps ! Moins d'effectifs, plus de chiffre d'affaires... les portefeuilles des actionnaires ont été bien équipés. Il n'y a pas de raison que les profits accumulés ne servent pas maintenant à garantir l'avenir des travailleurs.

Étienne HOURDIN



• Ateliers SNCF (région lyonnaise)

# Le scandale de l'amiante continue

L'annonce par les syndicats de nouveaux cas de cheminots victimes de l'amiante en région lyonnaise, trois aux ateliers d'Oullins et un au dépôt de Vénissieux, a provoqué une vive émotion.

À Oullins, le problème de l'amiante n'est pas nouveau. On y entretient et répare des locomotives qui, en particulier les plus anciennes, contiennent toujours de l'amiante.

Début octobre, des chefs du Montage avaient fait démonter des plaques amiantées situées dans les cabines de locomotives de type 22000. C'est en voyant les sacs, emballant ces plaques, sortir déchirés des locomotives que les cheminots de l'atelier ont alerté les délégués. Car si ceux qui opèrent sont protégés par un masque, ceux qui sont aux alentours ne le sont pas. Un Comité d'Hygiène et Sécurité (CHS) extraordinaire a alors été demandé et fixé au mardi 10 octobre suivant. Mais dès le lundi, face à l'attitude provocante du chef d'atelier et du directeur, un droit d'alerte fut déposé. Le CHS extraordinaire du lendemain fut interrompu par un rassemblement au Montage, appelé par les syndicats. Des journalistes étaient présents.

C'est dans ce contexte que la direction s'est tout d'un coup soucieuse de faire emballer dans des sacs plastiques des appareils contenant de l'amiante, en particulier une série de moteurs en attente d'être démontés, entreposés au bâtiment 4 depuis des semaines.

Au Magasin aussi, elle a fait bâcher des bennes qui contenaient le cuivre amianté provenant du démontage de moteurs.

Le 12 octobre, avec le terrible accident ferroviaire en Moselle, la SNCF était à la une du journal *Le Progrès*, mais aussi avec l'amiante à Oullins. On y lisait deux témoignages : celui d'un cheminot, ancien des ateliers Quatre-Mares à Rouen et contaminé là-bas, car le problème est général dans tous les ateliers SNCF chargés de l'entretien de l'ancien matériel.

Le deuxième témoignage était celui d'un cheminot chargé de trier, sans aucune protection, des pièces démontées et dénonçant la direction « qui joue à la roulette russe

avec nous ».

La direction régionale a tenté d'y répondre lors d'une conférence de presse « de crise ». Ce fut un sommet d'hypocrisie. Après avoir déclaré que « la SNCF n'a jamais refusé de reconnaître le problème de l'amiante » (ce qui n'est pas toujours vrai), le porte-parole de la direction a affirmé que « les prélèvements effectués dans l'air n'ont jamais permis de déceler la présence de particules d'amiante ». Et, après avoir répondu aux accusations de négligence sur les consignes de sécurité, il a assuré que les opé-



Locomotive BB 22000 qui transporte... de l'amiante.

ARC

rations de démontage de locomotives pouvant contenir des pièces amiantées « s'effectueraient désormais dans un nouveau local confiné ». Cela montre, soit dit en passant, que les consignes de sécurité ne sont pas actuellement rigoureusement appliquées.

En effet, actuellement, un

tel local n'existe pas à Oullins. La « décision » de la direction régionale de faire faire le travail de démontage en milieu confiné est donc inapplicable. Cela montre le sérieux avec lequel il faut prendre les affirmations et les « engagements » de la SNCF ! Aussi, dès le lendemain, les cheminots du Montage ont refusé le démontage d'une locomotive programmé ce jour-là par la direction.

## À la direction SNCF Anne-Marie Idrac déraille

« La SNCF ne doit pas être la dernière entreprise en Europe à être restée comme avant la chute du mur de Berlin », a lancé Anne-Marie Idrac, nouvelle présidente de la SNCF, en s'insurgeant contre le mot d'ordre de grève lancé par les principales organisations syndicales de cheminots pour la journée du 8 novembre prochain. Selon elle, un tel appel relève de ce qu'elle nomme avec mépris un « mouvement rituel », qui serait « à l'opposé des principes même d'un dialogue social constructif ».

En fait de dialogue social, depuis des années, sous la présidence de Louis Gallois, passé

aujourd'hui à la tête de EADS, comme sous celle qui commence d'Anne-Marie Idrac, les travailleurs de la SNCF subissent le blocage de leurs salaires, les suppressions de postes et la dégradation des conditions de travail allant de pair avec une course à la rentabilité. À cela, il faut ajouter que comme dans toutes les entreprises, qu'elles soient publiques ou privées, la direction a de plus en plus recours aux contrats précaires, souvent à temps partiel imposé, jouant sur la flexibilité pour utiliser des salariés qui sont de plus en plus souvent hors du statut de cheminot. Sans compter les mesures disciplinaires qui n'ont

jamais été aussi nombreuses à la SNCF. Et lorsqu'elle embauche, la direction veut des jeunes qui se plient sans rechigner à sa volonté de rentabilité maximum, pour des salaires tirés vers le bas.

Tout cela constitue autant de raisons de répondre largement à l'appel à la grève du 8 novembre. Anne-Marie Idrac, secrétaire d'État aux Transports dans le gouvernement Juppé qui cala devant la colère des travailleurs de la SNCF lors de la grève de l'hiver 1995, devrait quand même le savoir !

Lucienne PLAIN

Correspondant LO

• La Poste – Mondeville (Calvados)

# Huit jours de grève qui compteront

Le bureau de Mondeville, à la périphérie de Caen, est parti en grève lundi 9 octobre contre les projets de la direction. Ce bureau comptait treize postes de titulaires à la distribution. La Poste a profité de différentes réorganisations du travail – la distribution des colis et l'essentiel du tri devant être faits ailleurs – pour supprimer deux postes, et du coup allonger les tournées des onze facteurs restants : autant dire des journées plus pénibles et plus longues en perspective.

La grève, démarrée pour contester certains calculs de

temps faits par la direction, est restée largement majoritaire jusqu'au bout. L'arrogance de La Poste a tant révolté les facteurs que la grève a été reconduite chaque soir, de jour en jour, et que nous nous sommes tous retrouvés à chaque fois aux différentes actions : visites de bureaux, actions au centre de tri voisin, actions au centre où la direction faisait trier le courrier par des intérimaires embauchés pour cela. À chaque fois, la direction a dépêché un huissier et un conseiller juridique prêts à nous menacer du tribunal dans la journée, si nous « entravions

la liberté du travail ». En revanche, pour faire constater qu'elle entravait notre droit de grève, la justice semble moins pressée...

Tout cela n'a pas empêché les médias, y compris FR3 local, de donner un écho positif de la grève. Par ailleurs des collègues d'un autre bureau, qui doit être fusionné prochainement avec le nôtre, ont fait un jour de grève, le lundi 16 octobre, et nous ont rejoints dans nos dernières actions.

Lors de ce dernier jour de grève, nous avons obtenu quelques aménagements à la marge

dans le travail, mais la direction est restée ferme sur ses calculs de temps de travail. Et même dans les conditions de reprise, elle a essayé de nous faire payer notre lutte, en n'accordant aucun des arrangements habituellement obtenus lors des conflits de ces dernières années.

Mais après la grève, à laquelle nous avons tous participé jusqu'au bout, l'ambiance est bonne dans le bureau. D'autres réorganisations sont prévues, et nous nous préparons déjà à y faire face !

Correspondant LO

• Rexam Gravelines - (Nord)

# La lutte a payé !

À partir du 7 octobre, et pendant douze jours, la grève totale de 80 % des opérateurs de production de Rexam, à Gravelines, a paralysé la production de canettes métalliques de boissons. En 2005, la prime d'intéressement annuelle représentait en moyenne pour un opérateur plus de 1 500 euros. Pour 2006, elle aurait peut-être atteint 400 euros, alors que la production est fortement en hausse. Les quatre-vingts grévistes n'ont pas accepté cette amputation de leurs revenus.

La direction a dû finir par négocier et a reculé, cédant 700 euros de plus sur la prime d'intéressement, des augmentations sur les coefficients et sur des primes diverses, qui représentent plusieurs centaines d'euros en plus sur l'année.

Un succès donc, pour les travailleurs !

Correspondant LO



• Aker-Yards (ex-Chantiers de l'Atlantique) – Saint-Nazaire

## Grève victorieuse de travailleurs sous-traitants

Mécasoud est un sous-traitant créé de toutes pièces il y a une vingtaine d'années par les Chantiers navals de Saint-Nazaire pour la fabrication de gros éléments de coque métallique. Cette entreprise qui emploie actuellement 90 salariés en fixe, et bien souvent presque autant de travailleurs précaires, a la réputation chez tous les intérimaires qui ont travaillé pour elle d'être une boîte dure, où le travail est aussi intensif que mal payé. Le mécontentement, même s'il était exprimé depuis longtemps par les travailleurs de l'entreprise, ne s'était pourtant jamais transformé en lutte.

Mais un premier débrayage a eu lieu au mois de mai pour obtenir de meilleures augmentations de salaire. En lâchant 2 % d'augmentation générale, le patron avait alors promis des augmentations individuelles. Et c'est finalement en annonçant qu'il revenait sur cette promesse que le patron a déclenché la colère.

Vendredi 13 octobre, 70 ouvriers ont donc démarré un premier débrayage pour obtenir 80 euros d'augmentation, une prime de travaux pénibles et une revalorisation des coefficients. Le lundi et le



Grève de salariés Roumains d'un sous-traitant en août 2003. Mais il n'y a pas que les Roumains (ou les Polonais) !

mardi suivants, c'est à une centaine que les travailleurs ont continué les débrayages, pour finalement entrer en grève totale le mercredi dès l'embauche.

Le patron de Mécasoud, qui refusait jusque-là en bloc toutes les revendications des travailleurs en lutte en invoquant « des prix de vente pratiquement équivalant aux prix de revient », est devenu subitement plus

conciliant. Conseillé (de son propre aveu) par les patrons d'Aker-Yards, il a cédé le jour même de la grève une augmentation de salaire de 75 euros par mois pendant trois ans sous forme de prime d'intéressement, en plus d'une prime de 0,50 euro de l'heure pour les travaux pénibles, de l'embauche en fixe de 30 intérimaires, de la promesse de revaloriser les coefficients, et du

paiement des heures de grève. C'est sur cette victoire que les travailleurs de Mécasoud ont repris le travail.

Cette nouvelle a été largement commentée par l'ensemble des 5 000 autres travailleurs du site. Beaucoup sont satisfaits de voir un patron céder sur les salaires et évoquent l'idée de suivre cet exemple.

Correspondant LO

• Clermont-Ferrand

## Contre un président de Conseil général qui manie la trique, les assistants des services sociaux en lutte

Les assistants des services sociaux du Puy-de-Dôme sont en lutte depuis plusieurs mois contre la direction du Conseil général, présidé par le socialiste J.-Y. Gouttebel.

Depuis trois ans, la réorganisation tous azimuts des services sociaux du département, liée à la décentralisation, a entraîné une détérioration des conditions de travail, avec une surcharge de tâches administratives pour les assistants sociaux.

Et puis, au printemps dernier, le département s'étant doté d'un nouveau logiciel de gestion des allocataires du RMI, la direction a demandé aux assistants sociaux de saisir des données supplémentaires – et parfois confidentielles – sur les personnes ; une façon sournoise de les « fliquer » davantage.

C'était la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. La réaction a

été unanime : les AS chargés d'instruire les contrats d'insertion des personnes au RMI ont refusé d'entrer ces données sur informatique. Mais, chaque fois que cela risquait d'être préjudiciable aux bénéficiaires (dossier bloqué, arrêt des versements d'allocations), alors, elles l'ont fait.

Le président du Conseil général a attendu la fin de l'été pour montrer sa conception du dialogue social. 68 AS chargés de ce travail recevaient une lettre individuelle les menaçant de sanctions : un jour de mise à pied, un blâme inscrit pour trois ans dans leur dossier administratif et une convocation à un entretien individuel préalable avec le président et le DRH.

Fin septembre, une assemblée générale des travailleurs sociaux, réunissant plus de 100 personnes, décidait d'un appel à la grève

pendant les entretiens, avec accompagnement des agents concernés. Le président Gouttebel, rebaptisé pour l'occasion « Sarkobel » par les grévistes, campe sur ses positions. Quant à ses amis politiques, élus PS de la région, ils ont fini par accepter de rencontrer des travailleurs sociaux... pour leur donner des leçons de morale et leur rappeler qu'ils devaient obéir aux décisions prises par le Conseil général et son président. Et d'ajouter qu'eux-mêmes d'ailleurs ne pouvaient rien faire contre les lois votées. Ce à quoi une assistante sociale leur a rétorqué : « Quand vous étiez dans la rue contre le CPE, c'était bien une loi votée et ça ne vous a pas gênés ! »

De son côté, l'ex-ministre socialiste Michel Charasse a envoyé sa lettre-type aux fonctionnaires : « Vous êtes tenus d'obéir aux ordres, et si vous n'êtes

pas contents vous pouvez toujours démissionner. D'ailleurs, si j'avais été président du Conseil général, j'aurais appliqué des sanctions bien plus sévères. »

Vendredi 20 octobre, lors d'une nouvelle assemblée générale réunissant une soixantaine de personnes, les assistants sociaux ont réaffirmé leurs revendications : l'abandon de toute procédure disciplinaire et la non-saisie informatique des contrats sociaux.

Le président du Conseil général faisait savoir qu'il recevrait les organisations syndicales lundi 23 octobre.

Les assistants sociaux ont reçu le soutien de différentes associations et des collègues d'autres départements. Ils restent vigilants et mobilisés en attendant de recevoir les lettres suite à leurs entretiens.

Correspondant local

• Renault Flins (Yvelines)

## Réaction contre une menace de sanction

Mardi 17 octobre, en équipe du matin, la majorité des travailleurs des Presses de l'usine Renault-Flins ont débrayé pour accompagner un de leurs camarades convoqué à un entretien, faisant allusion à une « éventuelle sanction ».

La direction lui reprochait d'avoir stocké un outil de presse sur un autre outil mal fermé. Ces outils de presse sont d'énormes pièces qui pèsent de dix à quarante tonnes. C'est la direction qui a imposé de les stocker sur deux niveaux, y compris récemment sur une ligne où, à la suite d'un accident mortel, les experts en prévention des risques avaient recommandé un stockage sur un seul niveau. Dans cet atelier dangereux et encombré, la distance minimum de 80 centimètres entre deux rangées d'outils n'est même pas respectée, avec tous les risques que cela comporte car, comme cela s'est déjà produit, un travailleur peut se retrouver coincé entre deux outils au cours d'une manœuvre. La direction était donc d'autant plus mal venue de faire des reproches à un travailleur à propos du stockage.

Le débrayage a entraîné l'arrêt de huit lignes de presses sur douze, un défilé dans l'atelier de travailleurs suivis par les chefs plutôt dépassés par les événements. À une réunion improvisée, on a dénoncé la responsabilité de la direction dans le manque de sécurité et les pressions de toutes sortes. Le chef du personnel n'a pas vraiment apprécié, les autres chefs non plus. Quant la pression change de côté, cela ne leur plaît pas !

Pour l'instant, nous restons vigilants. Rien de nouveau sur « l'éventuelle sanction » du camarade, mais au moins un changement dans l'attitude du chef d'atelier : il est devenu poli !

Correspondant L.O.



• Caisse Régionale d'Assurance Maladie de l'Île-de-France (Cramif) Paris 19<sup>e</sup>

## Les travailleurs du ménage imposent le maintien de leurs droits

Après une grève de douze jours, les travailleurs du ménage de la Cramif (Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France) – une cinquantaine de salariés – ont imposé que l'ensemble de l'équipe soit maintenue sur le site et que les conditions horaires soient garanties.

En effet, une nouvelle société sous-traitante Azur Net a succédé depuis le 1<sup>er</sup> octobre à l'ancienne Opa Lys. En lançant le nouveau marché, la direction de la Cramif avait proposé une réduction de 30 minutes par jour des heures de ménage (17 à 21 heures, au lieu de 21 h 30 auparavant). Pour obtenir ce marché, Azur Net a « cassé » les prix et voulait le répercuter immédiatement sur les salaires du personnel, en faisant fi de la loi qui précise que celui-ci doit être repris aux conditions antérieures.

Cinq salariés n'avaient pas de contrat de reprise : deux laveurs de vitres, conséquence de la séparation de cette fonction du reste du ménage, trois autres ouvriers accusés fausse-

ment de ne pas avoir leurs papiers en règle. Parallèlement, tous les contrats horaires étant avancés d'une demi-heure, la majoration de 30 minutes pour travail de nuit au-delà de 21 heures sautait. Cette majoration, ridicule pour des employeurs comme la Cramif et Azur Net – 0,83 euros par jour et par personne – représentait une vingtaine d'euros par mois pour chacun.

La grève a été unanime et a bénéficié du soutien des employés de la Cramif, bien conscients que ces travailleurs sont autant en butte à leur propre patron qu'à la direction de la Cramif qui rogne sur les dépenses d'entretien et restreint en permanence le budget alloué à l'hygiène, en jouant sur la concurrence entre sociétés de nettoyage. La vente régulière de ce « marché » au plus offrant avec « vente » des salariés – bonne illustration d'esclavage salarié – scandalise tout le monde. En quelques heures, près de 800 personnes ont signé une pétition de soutien et de nombreux employés encoura-

geaient les grévistes.

Ceux-ci ont organisé des tours de contrôle de 6 heures du matin à 22 heures pour empêcher l'envoi de briseurs de grève, ne laissant effectuer qu'un minimum de ménage au Centre de santé situé dans les locaux de l'immeuble, pour éviter sa fermeture pour des raisons sanitaires.

Au bout d'une semaine de grève, l'absence de ménage se faisait de plus en plus sentir et, sur intervention de l'Inspection du travail, des discussions ont commencé. En fin de compte, tous les salariés sont repris aux mêmes conditions, les horaires sont bien avancés d'une demi-heure mais la majoration pour travail de nuit est intégrée dans le salaire sous forme de prime non résorbable. Quant aux jours de grève, ils ont été payés à 50 %. De plus, les grévistes ont exigé et obtenu le maintien des délégués du personnel de site, contrairement à ce qui était envisagé. Le travail a donc repris, avec le sentiment d'avoir gagné !

Correspondant LO

• Maison de retraite de Châteauneuf-la-Forêt (Haute-Vienne)

## Pour l'embauche de personnel, la lutte continue

Mardi 17 octobre, une quarantaine d'agents ont envahi le conseil d'administration de la maison de retraite de Châteauneuf-la-Forêt. Ce conseil d'administration extraordinaire avait été imposé par le personnel avec pour seul ordre du jour, justement, « le manque de personnel ». Quelques familles sont venues soutenir les agents.

Ceux-ci ont expliqué devant tous les membres du conseil d'administration le manque permanent d'effectif existant dans tous les services : soins, cuisines, bureaux, entretien, lingerie. Les nuits à deux agents, sans infirmière, pour 133 résidents. Incroyable, l'hiver les lingères

doivent laver et repasser le linge la nuit, lorsque le prix du kilowatt est moins cher. Durant la journée, où l'électricité est plus chère, un groupe électrogène prend le relais, mais il n'est pas assez puissant pour tout faire fonctionner !

Le président du conseil d'administration a demandé deux entrevues, une à la Ddass (Direction départementale de l'action sanitaire et sociale) et une au Conseil général.

Le 23 octobre une vingtaine d'agents et deux familles, derrière trois banderoles, ont accompagné les membres du conseil d'administration présents à la Ddass. Une délégation a été reçue, tandis que Radio France-Bleu Limousin

interviewait le personnel et que les journaux locaux, qui ont déjà fait plusieurs articles, venaient prendre des photos.

Finalement, la directrice de la Ddass a accordé deux remplaçants pour novembre et décembre pour les services de soins.

C'est un début... mais c'est très loin du compte. Aussi, le personnel va continuer à faire signer la pétition auprès de la population, des familles... et les remettra lors du conseil d'administration du 26 octobre, au Conseil général le 31 octobre... et envisage une prochaine et nouvelle visite à la Ddass pour bientôt !

Correspondant LO

• La création d'un Ordre Infirmier

## Pour diviser les salariés de la santé



«L'Ordre Infirmier» aura pour conséquence de séparer un peu plus les infirmières et infirmiers du reste du personnel

Sur l'initiative de deux députés UMP, une loi en faveur de l'instauration d'un Ordre Infirmier a été adoptée par l'Assemblée nationale le 13 juin 2006 et tout récemment adoptée et légèrement modifiée par le Sénat.

Les infirmiers et infirmières du public et du privé, à l'exception de ceux exerçant au sein de l'armée, seraient obligés d'adhérer à l'Ordre en payant une cotisation. Le texte de loi détaille les modalités, les instances et l'organisation de l'Ordre. Son rôle serait de veiller aux règles déontologiques bien qu'elles soient déjà définies dans le code de la santé publique. Mais, érigée en tribunal, une de ses instances au niveau national, régional ou départemental, pourra décider la suspension temporaire d'un infirmier(e) jugé inapte à exercer la profession. Une chambre disciplinaire se voit confier le rôle de recevoir les plaintes de l'employeur pour faute professionnelle. : « Les fautes, abus, fraudes et tous faits intéressant l'exercice de la profession relevés à l'encontre des infirmiers à l'occasion des soins dispensés aux assurés sociaux sont soumis en première instance à une section de la chambre disciplinaire de première instance. » Les délibérations sont prévues à huis clos.

S'il n'est pas encore définitivement voté, le texte de loi reflète bien l'état d'esprit réactionnaire du gouvernement, qui s'appuie sur le corporatisme assez répandu dans la profession. En effet le projet d'une telle loi repose sur la demande, de la part d'organi-

sations libérales professionnelles (alors que la profession libérale est minoritaire), de la création d'une instance de contrôle et de sanctions. L'Ordre des sages-femmes existe depuis des années ; celui des masseurs-kinésithérapeutes a été créé au mois d'août dernier ; sans compter celui des médecins dont la création remonte au régime de Pétain.

La loi s'inscrit dans un contexte marqué par une ambiance de soupçon planant au-dessus des personnels infirmiers et autres, où un certain nombre de cadres voudraient fliquer le personnel. La profession regroupe 460 000 personnes. Parmi elles, 73,5 % sont des hospitaliers, c'est-à-dire ont une direction et une hiérarchie, et 14 % des libéraux. Un tel Ordre s'oppose aux infirmiers en tant que salariés en les obligeant à adhérer, en mélangeant leurs intérêts de salariés avec ceux des libéraux. Enfin, en s'érigeant en juge des salariés, l'Ordre s'ajoute à la direction de l'établissement et au syndicat en cas de conflit individuel.

Les hôpitaux, outre les infirmières, comptent bien d'autres catégories de personnel, et il faudra bien que la cohésion et l'unité des travailleurs hospitaliers se construisent face à la politique des directions ; et malgré les obstacles corporatistes, dont peut-être ce nouvel Ordre Infirmier.

Correspondant LO



• Dans la région de Compiègne (Oise)

## Les travailleurs durement touchés par les licenciements

À Ressons-sur-Matz, à quelques kilomètres de Compiègne, les 225 travailleurs de Yoplait ont appris au mois de juin dernier la fermeture de leur usine. Non loin de là, à Noyon, c'est l'usine Jacob Delafon qui ferme. À Com-

piègne même, l'usine Euralcom-France, anciennement Lajous-Industries, un équipementier automobile qui emploie plus de 500 salariés, vient d'annoncer la suppression de 76 emplois dans le cadre d'un plan qu'il ose appe-

ler « plan de sauvegarde de l'emploi ».

Mais dans bien d'autres entreprises de la région, avec ou sans « plan », les patrons licencient, utilisant n'importe quel prétexte.

• Continental – Clairoix

## Faire pression pour produire plus de profits

À l'usine Continental de Clairoix, près de Compiègne, une usine de pneus de près de 1300 salariés, la direction mène depuis plusieurs semaines sa campagne pour tenter d'imposer aux salariés de travailler plus : elle voudrait passer aux 40 heures, sans augmenter les salaires bien entendu. « Pourquoi devons-nous réagir rapidement à Clairoix ? » demande la direction à propos de ce qu'elle appelle le « coût global du travail ».

Continental a fait 208,7 millions d'euros de bénéfices nets au 2<sup>e</sup> trimestre 2006, bénéfices qui étaient de 167 millions d'euros au 1<sup>er</sup> trimestre 2005. Apparemment, ce n'est pas encore suffisant pour le patron. Il faudrait



« réagir », c'est-à-dire, d'après lui, travailler plus.

Et pour tous ceux que la direction juge insuffisamment « productifs », tous ces ouvriers qu'elle a usés au travail, c'est la porte. En particulier, les travailleurs qui reviennent d'un arrêt maladie assez long sont systématiquement convoqués, et certains licen-

ciés. Ces dernières semaines, plusieurs travailleurs ont ainsi été licenciés sous divers prétextes.

Le problème n'est pas le « coût du travail », mais la rapacité des patrons qui voudraient augmenter la marge bénéficiaire en faisant travailler encore plus.

Correspondant LO

• Cartonnerie Allard – Compiègne

## Réactions au licenciement d'un salarié

À l'usine de Compiègne de la Cartonnerie Allard, qui compte 170 salariés sur plus de 500 pour l'ensemble de cette PME, le patron a licencié un salarié. Il lui reproche d'avoir fumé « dans l'enceinte de l'usine », alors que ce travailleur était dehors, loin des bâtiments et des cartons. Mais elle s'appuie sur le fait que l'endroit où fumer est autorisé est de l'autre côté de la rue, là où personne ne peut aller durant sa journée de travail.

Le patron a attendu la fin des équipes, vendredi 13 octobre, pour lui remettre sa lettre. Mais la nouvelle s'est malgré tout répandue durant le week-end et, le lundi suivant, les travailleurs de l'équipe du matin ont décidé de réagir en débrayant, quel-



ques heures pour certains, toute la journée pour d'autres. Un bon nombre ont attendu ceux de l'équipe d'après-midi pour les inciter à faire de même : au total, environ 70 personnes ont

ainsi protesté.

Cette décision de licencier brutalement un travailleur a été vue comme une mesure injuste, prise pour serrer la vis à tous les autres salariés.

Correspondant LO

## Nos lecteurs écrivent



• Airbus Toulouse

## Intérimaires licenciés et humiliés

J'étais intérimaire sur le site d'Airbus à Toulouse, pour le compte d'une agence d'intérim très connue. Depuis le début de ma mission, chez les intérimaires et les CDD, mais aussi chez les embauchés en CDI, l'inquiétude se lisait sur les visages des ouvriers. Des pressions s'exerçaient pour tirer de nous le maximum ; on nous demandait de faire plus d'heures, de venir le samedi, et les pauses étaient très réduites.

Nous savions que les délais de livraison de l'A380 ne seraient pas respectés et que les retards étaient de plus en plus importants.

Je devais rester dix mois sur le site, mais à la suite de l'annonce du plan « social » dû au retard de l'A380, après trois mois et demi de travail,

j'ai fait partie de la première vague d'intérimaires mis en fin de mission. Pourtant le travail ne manque pas chez Airbus à Toulouse.

Quand le responsable des intérimaires est venu nous annoncer tout simplement que notre mission était terminée, nous étions une quarantaine à devoir quitter le chantier dès le lendemain. Comme si cela ne leur suffisait pas de nous jeter dehors sans état d'âme, des responsables ont décidé ce jour-là de nous faire subir une fouille, pour voir si nous ne partions pas en volant de l'outillage. Personnellement, j'ai refusé catégoriquement(...).

Un lecteur (région parisienne)

## L'envers du décor au Fouquet's

Étant intérimaire électricien, j'ai eu le « privilège » de travailler au Fouquet's, hôtel luxueux en plein milieu des Champs-Élysées. J'ai travaillé dans la partie cuisine, qui se rattache à l'immeuble que le Fouquet's a racheté pour construire des suites dont le prix commence à 700 euros la nuit pour une « chambre supérieure », certaines suites coûtant jusqu'à 4 000 euros. Ceci pour satisfaire les besoins des milliardaires français, américains mais aussi de pays dits émergents telles la Russie, la Chine, l'Inde, ou encore la Corée du Sud.

Je peux dire que n'ai jamais vu des conditions de travail telles, tout au long de ma vie d'électricien : des bétonnières qui tournent dans un local fermé, de la poussière de carrelage découpé qui se mélange au reste et, pour actionner tout cela, des maçons ne parlant pas français maltraités par les

chefs. Et tout cela malgré la présence quasi permanente de l'architecte, terrorisé à l'idée de ne pas terminer le chantier à temps.

Il faut savoir qu'aux cuisines du Fouquet's la recette est de 30 000 euros par jour (environ 600 euros le repas). Donc, chaque jour de retard, c'est autant de bénéfice en moins.

À l'heure où les logements des plus pauvres brûlent, où les familles sont expulsées et ont toutes les peines du monde à se reloger, on constate que des établissements de luxe peuvent s'agrandir pour recevoir une clientèle très sélective venue des quatre coins du monde. Et en plus, ils imposent aux salariés des entreprises de construction des conditions de travail dignes du 19<sup>e</sup> siècle !

Un lecteur



## • États-Unis – nouvelle loi antiterroriste

# L'arbitraire légalisé

Mardi 17 octobre, le président américain Bush a signé une nouvelle loi antiterroriste qui devrait légaliser les pires pratiques de l'Amérique en guerre.

Cette loi répond à un rappel à l'ordre de la Cour suprême des États-Unis, en juin dernier. Celle-ci avait souligné que les tribunaux militaires poursuivant des personnes suspectées de terrorisme agissaient en violation du droit américain et international. Cette loi devrait légaliser, pour l'essentiel, l'arbitraire militaire et la plupart des pratiques indignes mises en

lumière par les divers scandales révélés par l'intervention et l'occupation américaines en Irak, à moins que la Cour suprême y trouve à redire, ce qui est loin d'être sûr.

Si la torture physique est refusée, la torture morale est admise officiellement, ainsi que des pratiques à la limite de la torture physique comme, par exemple, la privation de sommeil. Des pratiques que Bush juge « vitales » pour lutter contre le terrorisme.

Au contraire de ce qui se pratique dans les cours civiles, les témoignages à charge obtenus

sous la contrainte seront valables. Il en sera de même pour les preuves « par ouï-dire ». À la trappe, le droit à un conseil juridique et le rejet de toute preuve obtenue par un traitement cruel, inhumain et dégradant. Comme l'a souligné un politicien républicain, puisque cela vise a priori des « ennemis des États-Unis », ils ne peuvent avoir les mêmes droits que les Américains !

Examinée par le Congrès, cette loi a été contestée par la majorité des Démocrates mais aussi par trois sénateurs républicains ayant des états de servi-

ces militaires. Mais la majorité républicaine, considérant ce geste de fermeté payant électoralement, l'a votée. Son spot publicitaire pour les élections législatives du 7 novembre prochain reprend d'ailleurs une question d'un Républicain lors du débat parlementaire : « *Est-ce que mes amis démocrates donneront au président les outils dont il a besoin pour stopper les attaques terroristes avant qu'elles n'arrivent, ou bien est-ce qu'ils l'obligeront à les combattre une main attachée dans le dos ?* »

Comme le Patriot Act, qui a réduit les libertés de tous les

citoyens américains, cette loi va légaliser des actes arbitraires qui sont pratiques communes et que la presse américaine dénonce désormais dans ses colonnes.

Quant à gagner la guerre contre le terrorisme, ce qui justifierait, paraît-il, cette loi, les États-Unis ont toutes les chances, en renforçant l'arbitraire, d'obtenir le résultat inverse. Mais en réalité, le résultat attendu est plus modeste... et dérisoire : les Républicains en attendent surtout de gagner les élections !

Jacques FONTENOY

## • 24 ans de prison pour un ex-PDG d'Enron

### Quand les patrons jouent à la roulette le sort de leurs employés !

La justice américaine a rendu son verdict dans l'affaire Enron, l'une des faillites les plus retentissantes du capitalisme américain. Son fondateur, Kenneth Lay, condamné en mai, est mort d'une crise cardiaque en juillet dernier. Celui qui lui succéda un temps au poste de PDG, Jeffrey Skilling, vient d'être condamné à 24 ans et 4 mois de prison. En outre, il doit verser 45 millions de dollars de dommages et intérêts aux actionnaires, une somme assez éloignée des 183 millions qu'il a empochés pendant ses six mois au poste de PDG. L'ex-directeur financier n'avait écopé que de six ans.

En 2001, les dirigeants de la compagnie d'électricité Enron, une nébuleuse de quelque 4 000 entreprises, avaient dissimulé sa situation financière réelle. Dirigeants et actionnaires s'étaient enrichis dans le négoce de l'électricité, grâce notamment à la déréglementation des tarifs de celle-ci en Californie. Puis leurs activités s'étaient étendues au bois, au papier, à l'eau, etc. Enron alimentait des usines, des centres commerciaux, des collectivités locales ou des journaux, dont le *New York Times*.

Pour faire avancer ses affaires, Enron arrosait la majorité des politiciens des commissions du Congrès. Ses dirigeants furent parmi les généreux donateurs de la première campagne présidentielle de Bush. Ils s'étaient aussi lancés dans des spéculations boursières hasardeuses. Le cabinet d'audit Arthur Andersen, qui les avait aidés à masquer la réalité des

comptes de la firme, fut emporté avec eux.

Les principaux dirigeants de l'entreprise, et certains de leurs proches comme le vice-président Dick Cheney, s'étaient empressés de vendre leurs actions avant que le cours de l'action ne s'effondre. Lorsqu'il ne fut plus possible de dissimuler l'ampleur de la dette, 40 milliards de dollars, l'entreprise fit faillite. Ses quelque 21 000 salariés perdirent leur emploi, mais aussi leurs retraites par capitalisation, puisque les dirigeants d'Enron avaient appuyé leur fonds de pension sur la seule valeur de l'action de l'entreprise !

Lors de l'audience finale, l'ex-PDG a dû entendre le témoignage d'anciens salariés dont la vie a été ainsi détruite. Si des audiences antérieures avaient signalé que le mensonge et la dissimulation faisaient partie de l'art de gouverner les grandes entreprises, la faillite retentissante d'Enron a surtout montré le cynisme des dirigeants des grandes entreprises envers leurs salariés et leurs retraités, victimes de la spéculation financière des patrons.

La peine de Skilling se veut exemplaire, mais elle ne restituera pas aux salariés et aux retraités les emplois et les pensions anéantis. Et elle ne mettra pas fin non plus au système qui permet aux dirigeants d'une entreprise capitaliste de jouer comme au casino avec les revenus futurs de leurs employés.

J.F.

## • Panama – L'élargissement du canal

### Pour plus de richesses ou plus de misère ?

Au Panama, dimanche 22 octobre, un référendum a approuvé l'élargissement du canal de Panama, qui relie l'océan Atlantique à l'océan Pacifique, évitant aux navires de contourner l'Amérique du Sud. Cet élargissement devrait durer huit ans, coûter 4,2 milliards d'euros, et permettre à des navires encore plus importants d'emprunter ce passage.

5 % du commerce mondial a beau transiter par ce canal, et son exploitation rapporter pour la seule année 2006 plus d'un milliard d'euros au gouvernement panaméen, près de la moitié de la population panaméenne vit dans la pauvreté, voire l'extrême pauvreté.

À la fin du 19<sup>e</sup> siècle, les travaux de percement du canal conçu par Ferdinand de Lesseps, responsable de la construction du canal de Suez quelques années auparavant, sombrèrent dans les scandales



Le Panama a été détaché de la Colombie par la force, et par la volonté des États-Unis.

financiers et la spéculation. Abandonnés, ils reprirent à l'initiative des États-Unis, en 1903. À l'époque, l'emplacement du canal se situait en territoire colombien, dont le gouvernement refusa de conclure un accord prévoyant l'abandon par la Colombie de tous ses droits sur le canal et les territoires riverains. En réponse, le gouvernement américain

fomenta un mouvement séparatiste dans la province colombienne concernée par le tracé du canal. Appuyé par les navires de guerre américains, il aboutit en novembre 1903 à la proclamation de la République de Panama, immédiatement reconnue par le Congrès américain et dont quelque 1 500 km<sup>2</sup> furent placés sous souveraineté américaine. Les travaux pouvaient recommencer. Ils durèrent jusqu'en 1914 et coûtèrent la vie à au moins 25 000 personnes qui y travaillaient.

L'exploitation du canal en zone américaine permit l'enrichissement d'une mince couche de privilégiés. Et rien n'a changé depuis 2000, date à laquelle l'État de Panama a récupéré la souveraineté sur l'ensemble de la zone du canal comme sur le canal lui-même. Quant au canal élargi de demain, il n'aura certainement pas plus de retombées positives pour la grande majorité de la population du Panama.



Vers un élargissement des écluses et des droits de péage... au profit des nantis

GAMMA

Lucienne PLAIN